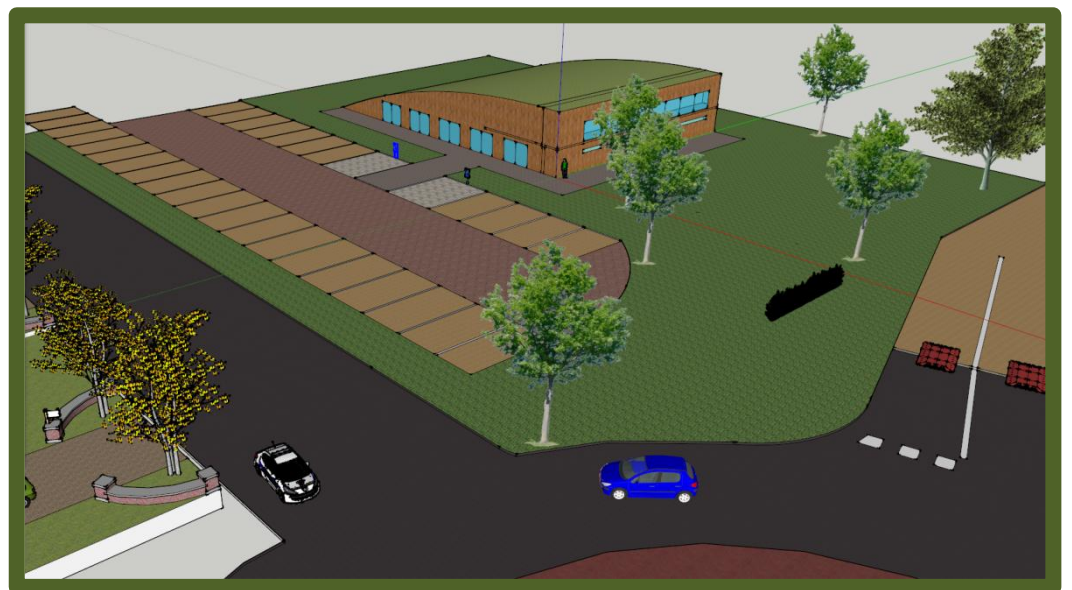


Une nouvelle salle des fêtes à la Chapelle Saint Ursin (18)



CARETTE, Sabine
Stage de découverte
DA3 - 2012

Tutrice : GRALEPOIS, Mathilde

Une nouvelle salle des fêtes à la Chapelle Saint Ursin (18)

CARETTE, Sabine
Stage de découverte
DA3 - 2012

Tutrice : GRALEPOIS, Mathilde

Avertissement

- Le PIND est un premier test qui permet à l'élève ingénieur de s'évaluer (et d'être évalué par les enseignants), de prendre conscience des connaissances acquises mais également de la marge de progression et des éléments qui lui restent à acquérir.
- Le PIND est un espace de liberté (le seul dans la formation) qui mesure la motivation de l'élève ingénieur pour l'aménagement.
- Le PIND est un exercice qui doit permettre de problématiser un sujet en s'appuyant sur des recherches bibliographiques, d'élaborer un diagnostic orienté et d'émettre des propositions.

Remerciements

Je souhaite adresser mes remerciements à toutes les personnes qui m'ont aidé, soutenu, encouragé et renseigné tout au long de mon travail.

Je voudrais remercier dans un premier temps ma tutrice de stage, Mathilde Gralepois, qui a su être présente tout au long de mon travail et m'apporter un regard bienveillant. J'ai appris beaucoup de choses à ses côtés et je la remercie pour ses conseils et son écoute.

De manière plus globale, je voudrais remercier tout le corps pédagogique du département Aménagement de Polytech Tours. Les professeurs que j'ai pu rencontrer pour des questions précises m'ont toujours aidé avec plaisir. C'est aussi grâce à leur dévouement que j'ai pu prendre confiance dans le projet que je faisais. Plus particulièrement, j'adresse mes remerciements à Cathy Savourey avec qui nous avons eu quelques séances par groupe concernant le PIND. Ces quelques heures m'ont, à chaque fois, apporté beaucoup de motivation.

Je continue mes remerciements en exprimant ma reconnaissance envers M. Beuchon, maire de la Chapelle Saint Ursin. Il a, dès le début, été très présent à mes côtés en se rendant disponible dès que je me posais des questions. Je remercie également le personnel de la mairie, pour leur patience et leur gentillesse. J'ai pu avoir à disposition tous les documents dont j'avais besoin, et avec le sourire. Je me suis sentie entourée et encouragée dans mon travail grâce à eux.

Pour finir, je remercie bien évidemment toute ma famille pour leur soutien. Mes parents, mes grands-parents, mon ami, pour leur relecture attentive de mon projet.

Sommaire

Introduction.....	7
Diagnostic ciblé.....	8
Une position géographique avantageuse.....	8
Localisation de la Chapelle Saint Ursin.....	8
Un lieu inhospitalier qui cachait ses richesses	13
Une position idéale par rapport à Bourges	14
Une zone industrielle, un village actif	16
Un village et une population à plusieurs facettes.....	17
Un endroit où il fait bon vivre	17
Mais une commune sous contraintes	19
Une population vieillissante mais dynamique	20
Une communauté qui sait se retrouver	21
Un tissu associatif bien développé.....	21
La nécessité de « faire la fête » pour se retrouver.....	22
Une salle des fêtes déjà bien occupée	23
Une salle des fêtes qui combine les usages	23
Une possibilité de diversifier l’offre existante.....	24
Une salle des fêtes qui atteint ses limites	26
Une position avantageuse.....	27
Naissance d’une fracture.....	28
Un sentiment d’insécurité	29
Un manque de signalisation	29
Un aspect minéral.....	30
Conclusion du diagnostic ciblé	31
Propositions d’aménagement	32
Une position à préserver	32
Faire le lien avec le nouveau lotissement de la Lande.....	34
Réduire la fracture faite par le chemin des Patureaux	34
Faciliter et inviter le cheminement piéton.....	37
Mieux isoler l’espace de la salle des fêtes.....	39

Des espaces verts à valoriser.....	40
Une isolation nécessaire par rapport à la route.....	40
Créer un véritable « espace de fête »	42
Réduire la place de la voiture.....	44
Mise en place d'un service de navettes	44
Des parkings à rationaliser	46
En faire un espace sécurisé	47
Réduire la vitesse Route de Marmagne	48
Permettre un accès simple et sûr à la salle des fêtes.....	50
Une salle des fêtes en accord avec son temps.....	51
Programme de la nouvelle salle des fêtes.....	51
Une polyvalence des usages à renforcer.....	51
Augmenter la capacité de la salle des fêtes	54
Architecture de la future salle.....	56
S'inscrire dans une thématique.....	59
Conclusion	61

Introduction

Il n'existe pas de définition précise d'une salle des fêtes. Il s'agit d'un bâtiment appartenant à la commune, que l'on retrouve surtout en milieu rural. Souvent, ce dernier se rapproche d'une salle polyvalente et combine les usages. Il s'agit donc d'une structure phare dans un village, ainsi que l'espace qui l'entoure.

Que ce soit en plein centre bourg ou en périphérie, l'environnement d'une salle des fêtes n'est pas qu'un simple décor, il peut devenir le prolongement de l'activité intérieure, un espace de promenade, de découverte.

A la Chapelle Saint Ursin, village de 3232 habitants du département du Cher, en région Centre, beaucoup de choses changent. Tout d'abord, la population vieillit, ce qui demande une certaine adaptation. Plus récemment, un nouveau lotissement, qui accueillera à terme 150 familles, vient de se construire au nord, ce qui a amené de nouveaux habitants.

La population du village possède donc différentes facettes ce qui ne doit pas l'empêcher de se rassembler. Avec 27 associations couvrant tous les types de domaines, chacun peut s'amuser, aux coté d'autres Chapellois. Le calendrier festif est chargé, et le lieu où se cristallise ce rassemblement est la salle des fêtes. Justement, cette dernière se trouve entre le village et le nouveau quartier.

A travers ce projet, nous allons voir comment cet espace festif va devenir le lien qu'il manque afin de redonner une unité à la commune et à ses habitants. Nous verrons également comment adapter l'environnement de la salle des fêtes aux autres changements qui ont eu lieu à ses abords : intensification de la circulation, plus grande place laissée à la voiture, etc.

Notre projet s'articulera en deux parties, la première nous permettant de dresser un diagnostic ciblé et un second d'émettre nos propositions d'aménagement. Dans le diagnostic, nous étudierons la position géographique de la commune pour voir quels avantages elle a su en tirer, puis nous verrons qu'il s'agit d'un village et d'une population à plusieurs facettes. Dans un troisième temps nous verrons en quoi il s'agit d'une communauté qui sait se retrouver pour enfin nous pencher de plus près sur la salle des fêtes qui semble atteindre ses limites. Nos propositions d'aménagements s'intéresseront dans un premier temps à la position de la salle des fêtes, puis au fait qu'elle devienne le lien entre la commune et le nouveau lotissement. Dans un troisième temps nous verrons comment rendre son environnement à la fois perméable mais mieux isolé avant de travailler au fait de réduire la place de la voiture pour en faire un espace sécurisé. Pour finir, nous verrons comment en faire une salle des fêtes en accord avec son temps.

Diagnostic ciblé

La Chapelle est une commune parmi les 36000 que compte la France, et, comme chaque commune, elle est unique. Nous allons voir ce qui la caractérise et ce qui la définit dans sa capacité à se rassembler. Pour se faire, nous allons nous intéresser à sa situation géographique, à sa population mais également à tout ce qui est mis en œuvre pour que ses habitants se retrouvent, ce qui inclut notamment la salle des fêtes. Cette dernière est le lieu où se cristallise le rassemblement d'une communauté et nous allons voir ce qui en fait aujourd'hui un lieu à la fois adapté et inadapté.

Nous allons donc dans une première partie nous intéresser à la position géographique de la Chapelle Saint Ursin, afin d'étudier dans une seconde partie plus en détail la structure à la fois du village et de ses habitants. Dans une troisième partie, nous verrons en quoi il est essentiel pour une communauté de se retrouver et quels moyens sont disponibles pour cela. Nous terminerons notre diagnostic en nous intéressant au lieu phare de ce rassemblement qui est la salle des fêtes.

Une position géographique avantageuse

La commune est à la fois la plus petite subdivision administrative française mais également la plus ancienne¹. Naturellement, chaque commune possède un passé, plus ou moins mouvementé et plus ou moins long, qui se retrouve dans son patrimoine. L'image actuelle d'une commune ne peut pas être indépendante de son passé, elle en est même directement issue puisque c'est son histoire qui l'a façonnée. Cela se retrouve facilement dans sa forme géographique mais également dans sa gouvernance, etc. La Chapelle Saint Ursin n'échappe pas à la règle et c'est dans son passé que nous allons trouver des éléments de réponse à sa situation actuelle.

Nous allons commencer par étudier sa situation géographique, puis ses richesses naturelles découvertes au fil de son histoire. Nous verrons par la suite quel est son lien avec Bourges et nous terminerons par son activité, qui est directement liée à sa situation géographique.

Localisation de la Chapelle Saint Ursin

La Chapelle Saint Ursin est une commune française de 3232 habitants, imbriquée dans différentes échelles administratives. Chacun de ces niveaux, qu'il s'agisse de l'intercommunalité, du département et de la région, permettent d'en apprendre plus sur la commune. Nous allons voir en quoi elle s'accorde, ou au contraire se démarque, des points caractéristiques de chacun.

Le village est situé dans la région Centre (voir Figure 1), quatrième région française de par sa superficie (39151km²) abritant un riche patrimoine écologique notamment avec le Val de Loire. Elle accueille une population de 2,52 millions d'habitants soit 4,1% de la population métropolitaine, avec une densité deux fois moins élevée que la moyenne nationale. Il s'agit donc d'une région peu peuplée (10eme rang régional).

¹ Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques. « Définitions et Méthodes –

De plus, la part des plus de 60 ans dans la région Centre est supérieure à la moyenne nationale (22,2% contre 20%).

Bien que la région Centre affiche des indicateurs de vieillissement de la population élevés, elle n'en reste pas moins active avec de nombreuses industries (5ème position nationale) et un chômage relativement bas (7^{ème} région à avoir le moins de chômage). Sa position centrale au sein de l'hexagone, dont elle tire son nom, et surtout sa proximité avec la Région Ile de France, génère de nombreux flux migratoires. Effectivement, selon l'INSEE, 1 habitant sur 10 quitte la région Centre pour aller travailler, la plaçant au 2ème rang de la région la plus exportatrice de main d'œuvre.

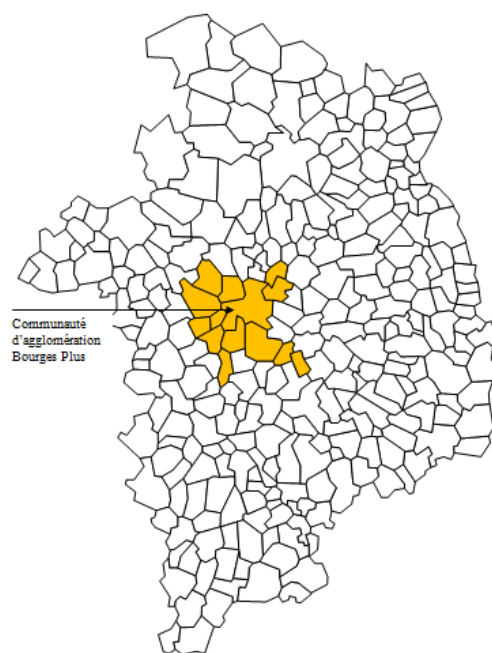


Source : Réalisation personnelle

La région Centre, une région à la fois au cœur du territoire national et limitrophe de la région Ile de France. Il s'agit donc d'une position source de paradoxes mais également d'hétérogénéité dans son territoire. Le département du Cher est le plus éloigné de la région Ile de France et donc le moins soumis à sa zone d'influence.

Figure 1 Position à la fois sous influence et isolée du département du Cher dans la France

Cependant, la Chapelle Saint Ursin est située dans le département du Cher qui est, comme nous l'avons vu, le département de la région le plus éloigné de Paris et également le deuxième plus grand des 6 départements de la région (7235km² soit 19% de la région). Grâce à cela, cette proximité ne pèse que très peu sur son économie. C'est également le 2ème département avec la plus faible densité derrière l'Indre avec qui il formait anciennement le Berry. C'est en référence à cette ancienne province, disparut après la Révolution Française, que les habitants sont appelés les Berrichons. Le département du Cher est caractérisé par un climat doux, un relief peu agressif et un bon apport en eau ce qui a encouragé la dispersion du peuplement dans de très nombreux villages.



L'intercommunalité de Bourges Plus est la seule communauté d'agglomération du département face à 27 communautés de communes. Il s'agit également de l'EPCI rassemblant le plus de communes dont la ville préfecture qui est Bourges (66 786 hab.)²

Source : réalisation personnelle

Figure 2 Situation centrale de la Communauté d'Agglomération, Bourges Plus, dans le département du Cher

La Chapelle Saint Ursin fait partie de ces nombreux villages, son territoire communal s'étend sur 7,8km², ce qui en fait une petite commune. Il s'agit de la plus petite commune de la communauté d'agglomération Bourges Plus. Elle est située à environ 7km de Bourges, la ville préfecture. Ces deux dernières font partie du même Etablissement Public de Coopération Intercommunale qui est Bourges Plus. Ce dernier rassemble en tout 14 communes soit plus de 100 000 habitants. Ce qui caractérise le plus le territoire de Bourges Plus, c'est qu'il s'agit d'un territoire à taille humaine. L'agglomération berruyère présente les atouts d'une grande agglomération urbaine sans ses inconvénients.

² Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques. « Populations I égales 2009 de la commune – Bourges » [référé du 22 mai 2012], <http://www.insee.fr/fr/ppp/bases-de-donnees/recensement/populations-legales/commune.asp?annee=2009&depcom=18033>

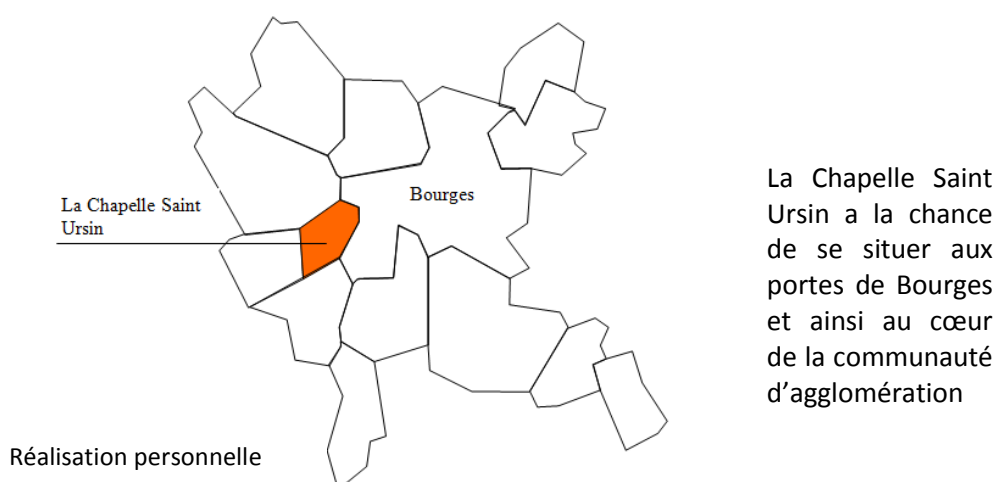
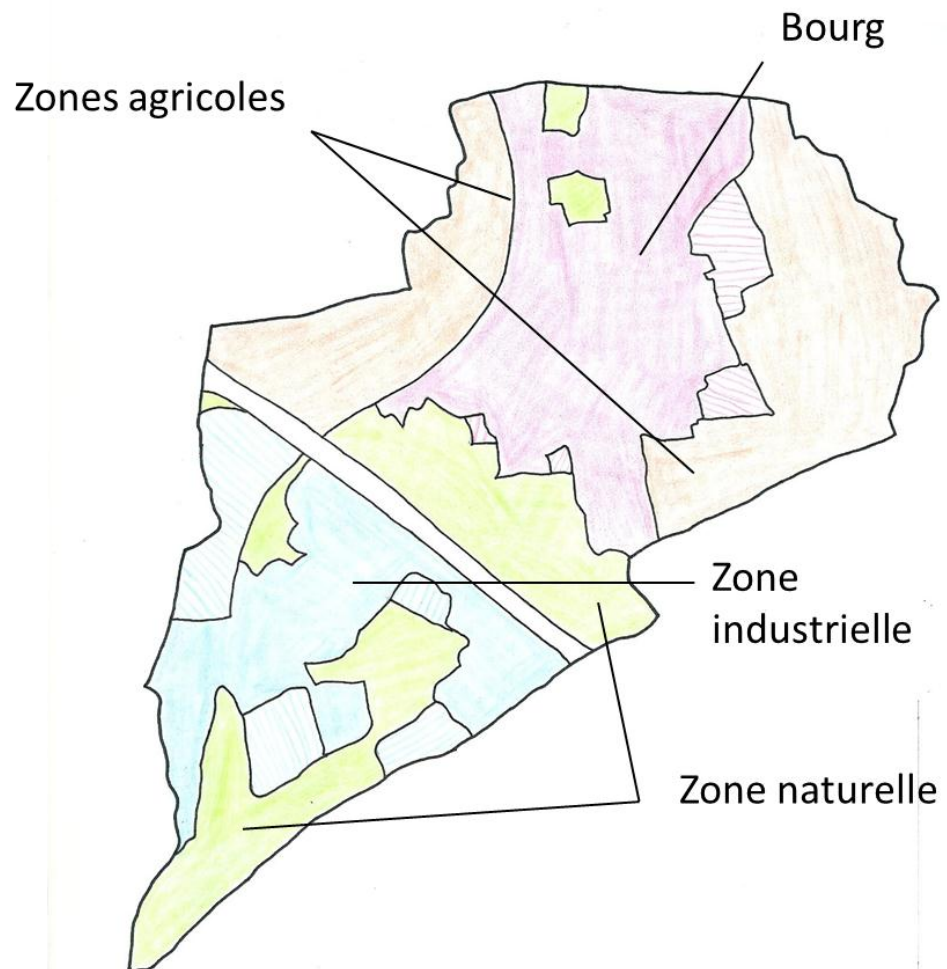


Figure 3 Position stratégique de la Chapelle Saint Ursin dans Bourges Plus, limitrophe de Bourges

L'organisation spatiale de la Chapelle Saint Ursin est méthodique, quasiment géométrique et s'articule autour d'un axe majeur qui est l'autoroute A71. Cette infrastructure est la limite entre la partie nord du territoire dédiée aux habitations et aux services tandis que la partie sud constitue la zone industrielle. A noter que la pointe sud du territoire est couverte par une zone naturelle dont nous reparlerons. Cette organisation se retrouve dans le plan de zonage de la commune : toutes les zones Ua (zone urbaine) et Ub (zone urbaine pavillonnaire) se situent au nord tandis que toutes les zones Ue (zones d'activités industrielles, artisanales ou commerciales) se retrouvent au sud.

La partie nord est donc constituée d'une zone urbaine qui continue de s'étendre puisqu'elle est entourée de plusieurs zones à urbaniser. L'une de ces zones à urbaniser vient de se transformer en un nouveau quartier dont nous reparlerons aussi plus tard. Cependant, même si la commune s'étend, cela se fait de manière raisonnable face à son territoire puisque sa partie sud est consacrée exclusivement à son activité économique et sa partie nord est composée également de zones agricoles et naturelles.

ORGANISATION SPATIALE DE LA CHAPELLE ST URSIN



Source: Plan de zonage

Auteur: S. Carette

Figure 4 Organisation spatiale de la Chapelle Saint Ursin

La Chapelle Saint Ursin fait donc partie de la région Centre, région étendue, relativement active mais dont la population est vieillissante. Le département du Cher, qui est le plus éloigné de la zone d'influence de l'Île de France, est caractérisé par une densité très faible mais également par des conditions de vie qui ont favorisé le dispersement des villages. Ces derniers se rassemblent en intercommunalités mais une seule possède le titre de communauté d'agglomération: Bourges Plus. Le territoire de la Chapelle Saint Ursin s'est développé aux portes de Bourges et en suivant une organisation spatiale régie par la portion d'autoroute A71 qui la traverse. Il s'agit d'une commune qui cherche à offrir un cadre de vie agréable à travers les lotissements. Ces derniers tendent à s'étaler dans la limite des zones agricoles et naturelles, garants de ce cadre de vie. Par exemple, les habitations ne s'étendent pas

en direction de l'autoroute puisque ses abords ont été classés en zones naturelles où les activités de loisirs sont autorisées dans le PLU.

Un lieu inhospitalier qui cachait ses richesses

La Chapelle Saint Ursin appartient au département du Cher, situé au centre de la France. Ce dernier se trouve à l'intersection entre le bassin parisien et le massif central. A l'origine, on pouvait qualifier le territoire de La Chapelle Saint Ursin d'inhospitalier. Il s'agissait de landes calcaires sèches et de marécages sans forêt ni rivière³. Dès la naissance du village, la commune est liée à la ville de Bourges puisque c'est l'évêque Saint Ursin qui, chassé, a décidé d'ériger sa chapelle et ce aux portes de cette dernière. Les débuts économiques du village ont été chaotiques puisque la population venue constituer la Chapelle Saint Ursin était pauvre. Il y avait à peine 250 personnes qui vivaient du travail des vignes et de l'élevage, sans ressource naturelle autre que le sol à exploiter.

L'utilisation du calcaire comme début économique

Mais au moyen-âge, la ville tire profit de ses gisements de calcaire afin de commercer avec les communes alentours qui ont besoin de cette matière première pour leurs constructions. Par exemple, la Cathédrale de Bourges, classée Patrimoine de l'Humanité par l'UNESCO depuis 1992⁴, a été construite en partie avec du calcaire lacustre issu des carrières de la Chapelle Saint Ursin⁵. Ce fut donc la première richesse naturelle dont la commune disposait sans le savoir au début et qui a contribué à son essor économique.



Figure 5 La cathédrale Saint-Etienne de Bourges, construite en partie avec du calcaire lacustre issu de la Chapelle Saint Ursin

6

Sur la carte géologique du Cher (contenue dans le PLU de la commune), les zones calcaires constituent la majorité des affleurements. La Chapelle Saint Ursin a su tirer profit de son sol pour se développer économiquement.

L'exploitation du minerais de fer pendant l'âge d'or de la commune

A partir de 1837, c'est grâce au minerai de fer que la ville retrouve un second souffle. Effectivement, la Chapelle Saint Ursin alimentait diverses usines de la région et

³ La Chapelle Saint Ursin. « Historique » [référence du 22 mai 2012], <http://www.lachapelle-saint-ursin.fr/la-chapelle-saint-ursin/presentation/historique>

⁴ UNESCO Centre du patrimoine mondial. « Liste du patrimoine mondial » [référence du 22 mai 2012], <http://whc.unesco.org/fr/list/>

⁵ Dorléans Patrick – *Les pierres de la cathédrale de Bourges* <http://orleanstours.apbg.free.fr/IMG/pdf/bourges.pdf>

⁶ Mavré Renaud. « Fichier : Cathédrale Saint-Etienne (Bourges) » [référence du 22 mai 2012], http://fr.wikipedia.org/wiki/Fichier:Cathedrale_Saint-Etienne_%28Bourges%29_16-09-2006.jpg

certaines années, la production a dépassé les 4000 tonnes de minerai lavé⁷. Le canal du Berry, achevé en 1840, permit de faciliter le transport de ce minerai, notamment vers Montluçon. Puis grâce au chemin de fer qui passe dans la commune de La Chapelle Saint Ursin, le canal tomba en désuétude et il est aujourd'hui préservé pour sa richesse paysagère⁸. La période d'extraction ne dura pas longtemps, mais elle permit aux communes faisant partie des minières de Bourges de considérablement s'enrichir, notamment la Chapelle Saint Ursin⁹. C'est à cette période que furent construits les principaux bâtiments communaux comme la mairie, l'école de filles, etc. On peut toujours aujourd'hui admirer les billes de minerai de fer à la surface dans la zone naturelle des Chaumes du Verniller, qui fut le théâtre de cette activité minière. Il est également possible de visiter certains puits d'extractions et les galeries. Ce site est sauvegardé et animé par l'association de PROtection du PATrimoine CHAPEllois, PROPACHAPE.

Une entrée difficile dans le 20^{ème} siècle

Puis l'activité du bassin s'écroula, les vignes furent ravagées par le phylloxéra et l'industrie sidérurgique concurrença l'activité minière. Le bilan de la Chapelle Saint Ursin à l'entrée dans le 20^{ème} siècle est bien mauvais, il n'y a plus de vignes, plus de mines et moins de 500 habitants.

Le passé de la Chapelle Saint Ursin combine donc à la fois des heures de gloire, lorsque les ressources naturelles présentes ont permis à la ville de se développer mais aussi de véritables coups durs. La population était donc fragilisée par ce retournement de situation ce qui explique que le nombre d'habitants ait autant chuté. Mais nous allons voir comment finalement la Chapelle Saint Ursin a su tirer profit de sa situation géographique pour palier à son manque de ressources naturelles.

Une position idéale par rapport à Bourges

Bien que le village se soit implanté dans un espace peu avantageux, il a su tirer profit de son sol afin de se faire une place économiquement, avant de se faire concurrencer. Ce n'est qu'après la seconde guerre mondiale que La Chapelle Saint Ursin va rebondir. Grâce au lien géographique direct qu'elle a avec Bourges et à l'exode rural, elle devient une place de choix aux abords de la ville préfecture. De plus, Vierzon, profitant de la métallurgie, devient une ville industrielle et Bourges est reliée directement à cette dernière par le chemin de fer¹⁰. La Chapelle Saint Ursin, positionnée à environ 7km de Bourges (par la route de Bourges), profite donc d'un lien géographique intéressant (voir [Figure 1](#)).

⁷ PROPACHAPE. « La mise en valeur du patrimoine minier » [référence du 22 mai 2012], <http://propachape.free.fr/>

⁸ Syndicat Mixte Interdépartemental du Canal du Berry. « Le canal de Berry – Bienvenue sur le site du canal de Berry » [référence du 22 mai 2012], <http://www.canal-de-berry.fr/accueil/>

⁹ PROPACHAPE. « Puits de mine » [référence du 22 mai 2012], <http://propachape.free.fr/mines.htm>

¹⁰ Dubois René-Édouard. *La zone urbaine de Bourges : Une nouvelle zone d'appui de la Capitale ?* - Norois N°85, 1975. pp. 97-111. http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/noroi_0029-182x_1975_num_85_1_3426

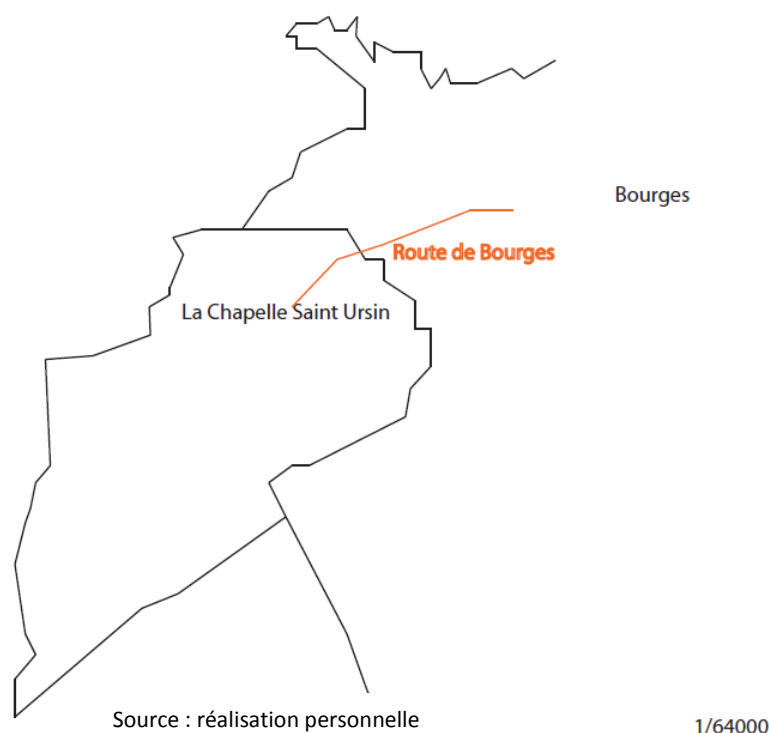


Figure 6 La route de Bourges, un lien direct

De plus, que ce soit en région Centre, comme partout en France, les actifs tendent à s'éloigner de leur lieu de travail afin de profiter d'un cadre de vie le plus calme et champêtre possible. En 2004, sur 869 000 actifs salariés de la région Centre, 60% travaillent dans une autre commune et la moitié se trouvent à moins de 13,5km. Depuis 1999, les actifs de la région s'éloignent de leur lieu de travail, la distance médiane au lieu de travail a augmenté de près de 3km, ce qui est supérieur à la moyenne nationale.¹¹ La Chapelle Saint Ursin et Bourges profitent de leur proximité afin de développer une complémentarité.

La Chapelle Saint Ursin, avec tous les services d'une grande ville mais sans les inconvénients se construit en lien avec Bourges tout en restant un village à part entière. De nombreux actifs migrent d'une commune à l'autre pour aller travailler. Les migrations pendulaires font partie du quotidien des Chapellois sans pour autant le gêner puisque les embouteillages sont très rares. Cela est essentiellement dû au fait que le trajet pour se rendre de la Chapelle Saint Ursin à Bourges est direct, il ne traverse pas d'autres communes. De plus, la route de Bourges ne constitue pas un axe majeur face à l'autoroute et la rocade de Bourges, elle n'est donc utilisée que par les personnes qui circulent d'une ville à l'autre. De par leur contiguïté, les deux communes sont devenues complémentaires économiquement.

¹¹ Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques. "Déplacement domicile-travail en région Centre – Synthèse » [référence du 22 mai 2012], http://www.insee.fr/fr/insee_regions/centre/themes/rapports/deplacements_dom_trav_2009/deplacements_dom_trav_2009_3.pdf

En plus de cette complémentarité fonctionnelle, le lien qui existe entre la Chapelle Saint Ursin et Bourges est renforcé par l'intercommunalité. Les deux communes font partie du même Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), Bourges Plus, depuis 2002. D'ailleurs, le maire de la Chapelle Saint Ursin siège aussi au bureau de Bourges Plus en tant que 4^{ème} Vice-Président « Urbanisme ». Cet échelon intercommunal donne plus de crédibilité au territoire dans ses relations avec le département du Cher et la Région Centre.¹²

La Chapelle Saint Ursin est donc le lieu de vie idéal pour les actifs qui ont à disposition tous les services tels que la mairie, la poste, les écoles, les commerces de proximité, le tout entouré de champs représentatifs de la champagne berrichonne et offrant un paysage champêtre aux habitants. La proximité avec Bourges est un atout et a permis aux deux villes de devenir complémentaires.

Une zone industrielle, un village actif

Nous avons vu que le rapprochement entre la Chapelle Saint Ursin et Bourges est rendu possible par la route de Bourges, qui est un axe principalement utilisé lors des migrations pendulaires. Un autre axe majeur joue un rôle important dans la place économique du village : l'autoroute A71.

La Chapelle Saint Ursin est l'une des communes les plus dynamiques du département et ce grâce à l'échangeur d'autoroute dont elle est si proche. D'ailleurs, l'échangeur de Bourges détient le record de la plus longue distance entre deux sorties consécutives puisque la suivante se trouve à 41km, à Saint Amand Montrond¹³. Cela fait de la sortie 7 une sortie très importante, la précédente se situe à Vierzon, aux portes du département du Cher et la suivante à Saint Amand Montrond c'est-à-dire la dernière sortie avant de quitter le Cher. Cet échangeur constitue donc à la fois la sortie d'autoroute centrale du département mais également la plus proche de Bourges, la ville préfecture. A deux pas de cet échangeur s'est développée la zone industrielle de la Chapelle Saint Ursin.

Profitant de cette activité, la commune propose aujourd'hui plus d'emplois que d'actifs ayant un emploi résidants dans la zone ce qui se traduit par un indicateur de concentration de l'emploi supérieur à 100% (103,1%)¹⁴. Cela s'accompagne d'un pourcentage de chômeurs relativement bas et bien inférieur à la moyenne nationale (3,8% en 2008). Donc loin d'être une commune dortoir rattachée à Bourges comme on pourrait le penser dans un premier temps, la Chapelle Saint Ursin est une commune très active.

¹² Bourges Plus. « Présentation générale » [référence du 3 mai 2012], <http://www.agglo-bourgesplus.fr/decouvrez-bourges-plus.php?ID=6>

¹³ Wikia. « Records du réseau autoroutier français » [référence du 22 mai 2012], http://routes.wikia.com/wiki/Records_du_r%C3%A9seau_autoroutier_fran%C3%A7ais

¹⁴ INSEE. « Evolution et structure de la population – La Chapelle Saint Ursin » [référence du 22 mai 2012], http://www.statistiques-locales.insee.fr/FICHES/DL/DEP/18/COM/DL_COM18050.pdf

Cette activité industrielle très importante se retrouve dans l'organisation spatiale de la Chapelle Saint Ursin (voir **Figure 4**). L'autoroute qui traverse le territoire le « coupe » en deux zones bien distinctes. Un espace sépare cette zone de l'autoroute afin d'isoler le plus possible les habitants de la pollution sonore. On parle également de zone tampon, qui va devenir un parc boisé, dont la première tranche de 8 hectares a été plantée en 2012. A terme, la Chapelle Saint Ursin alliera activité et nature en devenant à la fois l'une des communes les plus actives du département et l'une des plus vertes. Au sud de l'autoroute s'étend toute la zone industrielle ainsi que l'espace naturel dit « les Chaumes du Verniller ». Le site s'étend sur environ 40 ha et est classé Natura 2000 pour son intérêt floristique. Il y a 22 espèces végétales qui y sont protégées¹⁵, ce qui en fait, selon les scientifiques, une zone d'intérêt national qui pourrait permettre à la Chapelle Saint Ursin de rayonner encore plus.

La Chapelle Saint Ursin est donc certes dans la région centre, région limitrophe de l'Île de France qui a commencé à y étendre son aire d'influence mais elle est dans le département qui en est le plus éloigné et en subit donc moins les effets. Grâce à l'autoroute A71 et surtout à l'échangeur situé à proximité, elle a pu développer une zone industrielle importante ce qui a amené beaucoup d'emplois sur son territoire. Il s'agit aujourd'hui d'une des communes les plus actives du département et ce contre toute attente puisque sa situation par rapport à Bourges la dédiait à jouer un rôle de commune dortoir.

Un village et une population à plusieurs facettes

La Chapelle Saint Ursin possède un territoire communal de 7,8km², le plus petit de la communauté d'agglomération Bourges Plus. Pourtant, nous avons vu que de par sa situation géographique, son passé, le lien intime qu'elle entretient avec Bourges et son activité sans précédent, générée par l'autoroute, cette commune possède de nombreux atouts. Nous allons maintenant rentrer plus en détail dans ce village pour en relever les contradictions.

Dans un premier temps, nous verrons que l'espace constitue à la fois un cadre agréable, attractif mais qu'il est également soumis à de nombreuses contraintes. Puis nous verrons que la population est vieillissante, en accord avec ce que nous avons déjà vu sur la région Centre, mais qu'elle n'en est pas moins dynamique.

Un endroit où il fait bon vivre

Nous avons vu que la Chapelle Saint Ursin est une commune active. Cela se traduit dans la population en termes de revenus. Le revenu moyen par ménage est de 3232€ nets/mois, ce qui place la commune au 4 316^{ème} rang national (sur 36717). De plus, le

¹⁵ PROPACHAPE. « Zone Naturelle » [référence du 22 mai 2012], http://propachape.free.fr/zone_naturelle.htm

niveau de vie est de 1736€ nets/UC ce qui correspond au 4 879^{ème} rang national¹⁶. On peut donc dire que le niveau de vie est relativement bon et la commune peut être qualifiée d'aisée.

S'ajoute à ce niveau de vie élevé une richesse paysagère avec la champagne berrichonne. Cette dernière est emblématique de la région avec ses openfields ancrés sur un plateau calcaire et offrant une vue sur l'horizon, de par les champs de céréales¹⁷ (voir [Figure 7](#)). La commune travaille cette tranquillité et ce paysage champêtre en créant pas exemple un parc boisé et paysager¹⁸ qui servira de zone tampon avec l'autoroute. Il s'agit d'un projet annoncé depuis au moins 3 ans et qui s'inscrit dans la loi Grenelle 2 sur les trames vertes. De plus, la commune a la chance de posséder sur son territoire une zone de grand intérêt écologique à vocation de réserve naturelle, ce qui serait une première pour le département.



Source personnelle

Figure 7 La Chapelle Saint Ursin et la champagne Berrichonne

La Chapelle Saint Ursin qui s'était implantée dans un espace naturellement pauvre possède donc en fait, au sud de sa zone industrielle un espace où certaines associations de plantes sont très rares. De plus, la commune, qui ne possédait pas d'espace boisé, est en pleine plantation. La Chapelle Saint Ursin fait donc preuve d'une certaine capacité d'adaptation envers son espace.

La cadre de vie à la Chapelle Saint Ursin, constitué de revenus aisés ainsi que d'une richesse paysagère et naturelle peut être qualifié d'agréable. Nous allons voir qu'il est cependant soumis à de nombreuses contraintes.

¹⁶ Salaire Moyen. « Salaire moyen la Chapelle Saint Ursin » [référence du 22 mai 2012], http://www.salairemoyen.com/salaire-ville-18050-LA_CHAPELLE_SAINT_URSIN.html

¹⁷ Ratouis Philippe - *La Champagne berrichonne* - Annales de Géographie. 1942, t. 51, n°287. pp. 187-193. http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/geo_0003-4010_1942_num_51_287_11946

¹⁸ La Chapelle Saint Ursin. – « Un vaste parc boisé entre le bourg et l'autoroute ». *Expression Municipale*, n°38, Hiver 2010/2011. – p.8-9.

Mais une commune sous contraintes

De par la présence de l'autoroute sur son territoire, la commune de la Chapelle Saint Ursin se retrouve « coupée » en deux. Dans sa partie nord se sont étendus les lotissements dont un nouveau vient d'ailleurs d'être construit. Il s'agit du lotissement de la Lande qui va accueillir à terme plus de 150 nouvelles familles à la Chapelle Saint Ursin.

La partie sud a, quant à elle, été consacrée à l'activité industrielle, artisanale et commerciale. Le site a pour nom ORCHIDEE pour Organisation Chapelloise pour l'Installation et le DEveloppement des Entreprises, il occupe plus de 65ha et compte près de 40 entreprises différentes¹⁹ (Voir Figure 8). Le nom est un clin d'œil à la zone naturelle des Chaumes du Verniller qui abrite, non loin, un certain nombre d'orchidées rares.



Source personnelle

Figure 8 Zone d'Activité ORCHIDEE

Parmi les grandes entreprises présentes dans la zone, il y a Nexter Munition (anciennement Luchaire puis Giat) qui est dans le secteur de la pyrotechnie et est donc classée SEVESO haut. La région Centre accueille actuellement 68 établissements SEVESO dont 40 en seuils hauts. La Chapelle Saint Ursin est donc soumise, pour sa sécurité, à un PPRT pour Nexter ainsi que pour MBDA qui dépend de la commune du Subdray. Les zones de dangers pyrotechniques s'étendent de la pointe sud de la Chapelle Saint Ursin jusqu'au plus près à 535m de l'autoroute²⁰. Du fait de leur proximité, un document commun a été établi²¹. A noter qu'un 3^{ème} établissement est classé SEVESO, l'entreprise Via Logistique qui est aux portes de la Chapelle Saint Ursin mais dépend du Subdray.

Malgré cette contrainte, la zone industrielle continue de s'étendre en dehors des zones de dangers pyrotechniques. On peut noter la création en 2008 d'une crèche

¹⁹ Information reçue par mail de la CCI du Cher le 25 avril 2012

²⁰ Mesure réalisée sur le plan de zonage issu du PLU

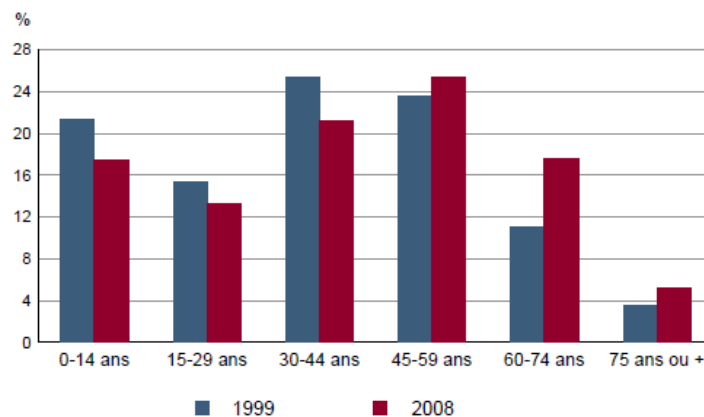
²¹ Plan de prévention des Risques Technologiques des établissements MBDA France au Subdray et NEXTER Munitions à la Chapelle Saint Ursin, http://www.centre.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/01_note_presentation_cle71e15a.pdf

collective²² qui sert essentiellement aux enfants des salariés alentours. Plus récemment, c'est un projet de centrale de production d'électricité photovoltaïque²³ qui a été lancé dans le secteur, preuve que le PPRT ne marque pas la fin de l'aménagement dans la zone industrielle.

L'urbanisation de la ville est donc contrainte de par la présence de l'autoroute A71 car il est inenvisageable d'approcher trop près des habitations, de par la nuisance sonore, et par un PPRT qui réglemente l'urbanisation dans un souci de sécurité. Malgré ces difficultés, la ville continue de se développer, que ce soit dans sa partie nord ou dans sa partie sud.

Une population vieillissante mais dynamique

Bien qu'il s'agisse d'une commune active, la part des seniors tend à s'accroître. Effectivement, selon l'INSEE, entre 1999 et 2008, les classes d'âge de moins de 45 ans ont diminué tandis que toutes les classes d'âge de plus de 45 ans ont, elles, augmentées⁹ (voir Figure 9).



Sources : Insee, RP1999 et RP2008 exploitations principales.

Figure 9 Population par grandes tranches d'âges entre 1999 et 2008

La population de la Chapelle Saint Ursin est donc vieillissante, ce qui suit la tendance nationale puisqu'avec l'allongement de l'espérance de vie, toutes les villes font face à de nouvelles problématiques et de nouveaux enjeux causés par ce phénomène.²⁴

A la Chapelle Saint Ursin, il y a de plus en plus de personnes âgées qui se retrouvent seules. Plusieurs mesures ont été prises et en 2008 a été mis en place le TAPAH qui est le Transport Adapté aux Personnes Agées et Handicapées. Il s'agit d'une solution

²² La Chapelle Saint Ursin. – « Une crèche collective pour nos bébés ». *Expression Municipale*, n°35, Hiver 2008/2009. – p4.

²³ La Chapelle Saint Ursin. – « Permis de construire déposé pour un projet de centrale de production d'électricité photovoltaïque en zone industrielle ». *Expression municipale*, n°38, Hiver 2012/2011. – p10-11.

²⁴ Centre d'analyse stratégique. - *Vivre ensemble plus longtemps : Enjeux et opportunités pour l'action publique du vieillissement de la population française*. - La Documentation française, Octobre 2010. – 309p, chap. 6.

peu onéreuse qui s'adapte aux revenus modestes de ces personnes dans le but de les maintenir à domicile le plus longtemps possible. Ce service est géré par le Centre Communal d'Actions Sociales et permet aux personnes âgées de ne pas s'isoler et de se sentir un peu plus libres. Cela concerne à la fois les trajets vitaux comme faire les courses, aller chez le médecin mais aussi se rendre à des animations récréatives comme le club du troisième âge, la bibliothèque, la salle des fêtes, etc. On voit donc que la Chapelle Saint Ursin œuvre pour s'adapter à sa population qui prend de l'âge.

Plus récemment, une résidence vient d'être construite à quelques mètres d'un commerce de proximité (Shoppi). Cette petite résidence, d'une quinzaine d'appartements, s'adresse aux personnes seules ou en couples qui souhaiteraient se séparer de leur maison devenue trop grande. Néanmoins, ce type de projet leur permet de rester dans leur commune. Il s'agit donc d'une volonté de la ville de rester agréable, et ce, pour tous les âges.

Concernant le loisir, qui a une place importante à la Chapelle Saint Ursin, ce vieillissement lui apporte une double dimension. Il s'agit de proposer des activités et des événements qui pourront satisfaire tous les publics mais également qui sauront les rassembler, ce qui est très important.

La Chapelle Saint Ursin est donc une commune à la population vieillissante mais qui s'adapte en permanence pour offrir toujours le meilleur cadre de vie. Grâce au TAPAH, les personnes âgées peuvent rompre avec l'isolement pour profiter des nombreux loisirs offerts par la ville. Que ce soit lors du club du troisième âge ou lors de grands événements organisés par la ville, le maître mot est la cohésion, ce qui fait la force de la ville, et nous allons voir le rôle que les associations jouent dans cela.

Une communauté qui sait se retrouver

Le territoire communal est avantageusement placé. De sa situation, il a su tisser un lien avec Bourges et développer son économie sans précédent. Malgré un passé qui a connu des rebondissements, il s'agit aujourd'hui d'un endroit où il fait bon vivre. Cette capacité d'adaptation lui permet de continuer à se développer malgré les contraintes qui pèsent sur la commune et le vieillissement de la population. Sur ce dernier point, une nouvelle notion est apparue, celle de cohésion sociale. Nous allons voir comment celle-ci est alimentée par les associations, puis nous verrons en quoi « faire la fête » est important pour enfin nous pencher sur la salle des fêtes qui est le lieu où se concrétise ce rassemblement.

Un tissu associatif bien développé

En France, le nombre d'associations sans salarié a été évalué à 928 000²⁵, ce qui fait une moyenne de 25,8 associations par commune. Bien sûr, il s'agit là d'une moyenne et on peut supposer que le nombre d'associations croît en fonction du nombre

²⁵ Association pour le Développement de la Documentation sur l'Economie Sociale. « Les associations en France » [référence du 22 mai 2012], http://www.addes.asso.fr/IMG/pdf/2007-5_Tchernonog-2.pdf

d'habitants dans une ville. Mais avec 27 associations, la Chapelle Saint Ursin dépasse cette moyenne. De plus, certaines associations proposent plusieurs activités de loisirs. Par exemple, l'Amicale Laïque de la Chapelle Saint Ursin propose une douzaine d'activités différentes allant de la cuisine au yoga en passant par la pâte à modeler.

Ainsi, dans la commune, tout le monde peut trouver chaussure à son pied concernant ses loisirs. Les associations s'adressent aussi bien aux enfants avec plusieurs associations sportives, aux adolescents avec une association de graffitis en passant par les adultes, qu'ils soient adeptes de jardinage, de vélo ou bien de peinture. Les personnes du troisième âge ne sont pas en reste avec le club des blés d'or mais également plusieurs associations qui les accueillent avec plaisir comme la pétanque Chapelloise, le Club Loisir Amitié, etc.

Il est intéressant qu'à chaque tranche d'âge correspondent plusieurs associations rassemblant ainsi les personnes du même âge, comme les enfants ou même les personnes du même sexe avec le club féminin.

Mais les associations sont aussi là pour cultiver la solidarité, l'entraide (communauté d'Emmaüs). Le but n'est pas uniquement de rester avec des gens semblables mais aussi de rencontrer toutes les autres personnes de la commune. L'école de musique l'Anacrouse par exemple, qui voit d'année en année le nombre d'adhérents augmenter, propose aussi bien l'éveil musical aux plus petits que des cours de musique et une chorale accessibles à n'importe quel âge. Grâce à cela, toute la Chapelle Saint Ursin se rassemble au moins une fois par an à la salle des fêtes pour écouter et applaudir tous les adeptes de la musique, quels que soient leurs âges.

Le tissu associatif est donc très développé à la Chapelle Saint Ursin et permet à chacun de se rencontrer et de s'amuser. Qu'il s'agisse d'associations sportives, artistiques, culturelles, de rencontres, elles donnent aux Chapellois l'occasion de se retrouver et créent ainsi une unité, une sorte de « vivre ensemble » qui est essentielle.

La nécessité de « faire la fête » pour se retrouver

Comme on l'a vu, la population de la Chapelle Saint Ursin possède plusieurs facettes, il y a les actifs qui ont souvent des enfants, scolarisés ou non mais aussi une part grandissante de personnes du troisième âge. S'ajoutent à cela de nouveaux arrivants du lotissement de la Lande, derrière la salle des fêtes. Il est donc plus que nécessaire d'organiser des événements capables de réunir tout le monde.

Comme le dit Guy Di Méo²⁶, « la fête affirme un rêve de société », c'est-à-dire un rêve collectif. Et c'est cette idée de collectivité qui est vraiment importante dans le fait de « faire la fête ». Tout comme dans le fait de se rassembler dans des associations. Par définition, une fête est collective car pour qu'elle ait lieu, elle doit être le rassemblement de plusieurs personnes. On parle par exemple des fêtes de village qui, dans la conscience collective se déroulaient sur la place du village. Pour

²⁶ Centre d'étude sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques (France) – *La place et le rôle de la fête dans l'espace public* – Lyon : CERTU, 2006 – 174p.

Pascale Bonniel-Charlier, la fête collective incite à une participation active et fait face à l'éloignement des habitants²⁶. Une citation de Jacques Donzelot illustre parfaitement cette idée de se rassembler lors d'une fête. Il dit : « La fête propose dans un temps et un espace donné de « faire communauté », de faire la démonstration que vivre ensemble nos diversités est non-seulement possible mais enrichissant et valorisant pour tous »²⁶. A travers cette phrase qu'il nous propose, il est bien compréhensible que faire la fête répond à un besoin beaucoup plus important que simplement s'amuser. Faire la fête est un vecteur de rencontre, de cohésion. Pour les habitants d'un même village, c'est l'occasion de se retrouver et de participer, chacun à sa manière, à l'événement.

Une salle des fêtes déjà bien occupée

Nous avons vu à travers plusieurs auteurs l'importance de faire la fête ce qui va de pair avec l'importance du lieu qui l'accueille. A la Chapelle Saint Ursin, les événements festifs ne manquent pas, on pourrait même parler de fêtes traditionnelles avec une régularité de la date qui a valeur de rendez-vous pour les habitants. Par exemple, en prenant les bulletins municipaux des 4 dernières années, on peut remarquer que sur les 65 événements proposés, une cinquantaine se retrouve au moins 3 années et ce, très souvent à la même date ou à une date très proche.

Concernant l'occupation de la salle des fêtes à l'année, elle est de très nombreuses fois utilisée par la commune. Effectivement, si on se base sur le planning 2012 des manifestations, il y a 45 fois où la salle des fêtes a été ou sera occupée. L'utilisation varie selon les mois avec une tendance générale à être plus occupée pendant l'année scolaire que pendant l'été. Certains mois, comme mars, novembre ou décembre, la salle ne désemplit pas du week-end. Des manifestations s'y tiennent entre 1 et 6 fois par mois avec une moyenne de pratiquement 4 événements par mois organisés par la commune. A côté de cela, la salle est louée au public avec un prix variant du simple au double selon qu'il s'agisse d'un Chapellois ou non. Cette pratique est là non pas pour décourager des personnes extérieures de louer la salle des fêtes mais plutôt pour favoriser les habitants de la commune. De plus, s'agissant d'un équipement communal, il est entretenu grâce à tous les habitants.

La salle des fêtes est donc très occupée, que ce soit par les événements organisés par la commune, repris d'une année sur l'autre, ou par les diverses associations. La location de la salle aux particuliers achève de remplir l'emploi du temps déjà chargé de cette salle. Nous allons voir qu'en plus d'être très occupée, la salle des fêtes de la Chapelle Saint Ursin a plusieurs usages.

Une salle des fêtes qui combine les usages

L'actuelle salle des fêtes se situe au nord du territoire communal. En se référant au PLU, on voit qu'elle se trouve dans une zone Ub qui est une zone urbaine pavillonnaire. Sa forme ronde en fait un bâtiment atypique d'une surface d'environ 500m²

La salle des fêtes combine deux principales fonctions :

- Salle de réceptions pour les séminaires, banquets, fêtes familiales, rencontres associatives
- Salle de spectacles pour représentations annuelles des associations, des écoles

Plusieurs associations ont besoin d'un local et ce de façon hebdomadaire. La Chapelle Saint Ursin met donc à disposition 2 salles au centre socio culturel qui sont utilisées par l'Anacrouse (l'école de musique), le club féminin, le club de peinture et le club de loisir amitié. La salle de judo, au-dessus du centre socio culturel est utilisée par les écoles, le club d'aïkido, celui de karaté et celui de judo. La salle Gilbert Barreau, située près de la Maison de l'Enfance est utilisée principalement par cette dernière et même exclusivement pendant l'été. A la Maison de l'Enfance, il y a également une salle de sport utilisée pour la gym des enfants, le yoga, l'expression corporelle et l'escrime.

Concernant la salle des fêtes, elle est utilisée de manière hebdomadaire de la façon suivante (pour l'année scolaire 2011-2012):

- Lundi de 18h à 20h15 : gym
- Mardi de 19h à 21h : ping-pong
- Mercredi de 10h à 12h et de 18h à 20h : cuisine
- Vendredi de 10h à 11h : gym

S'ajoutent à cela les différents événements, qu'ils soient publics ou privés. En se basant sur le planning de 2012, la salle des fêtes est utilisée tous les week-ends, toute l'année, à de très rares exceptions près. Cela signifie que la location de la salle doit se faire assez longtemps à l'avance.

A titre d'exemple, voici le planning de la salle des fêtes, du lundi 11 juin 2012 au dimanche 17 juin 2012 :

- Lundi, 18-20h, gym
- Mardi, 19-21h, ping-pong
- Mercredi, 10-12h et 18-20h, cuisine
- Jeudi, soirée méchoui pour le club des blés d'or
- Vendredi, 10-11h, gym puis repas l'ALLC
- Samedi, cours de samouraï
- Dimanche, méchoui UNC AFN

On peut donc dire que de façon hebdomadaire ou bien annuelle, la salle des fêtes est très bien occupée et rend de très nombreux services aux habitants de la commune. Ses usages sont très variés, on pourrait même parler de salle polyvalente qui doit donc s'adapter à tous les types d'événements.

Une possibilité de diversifier l'offre existante

Une salle des fêtes est une notion propre aux communes rurales. On parle de salles des fêtes pour des villages et non des villes. Ainsi, à Bourges, on ne retrouve pas ce terme mais il existe cependant de nombreuses salles de spectacles ainsi que de

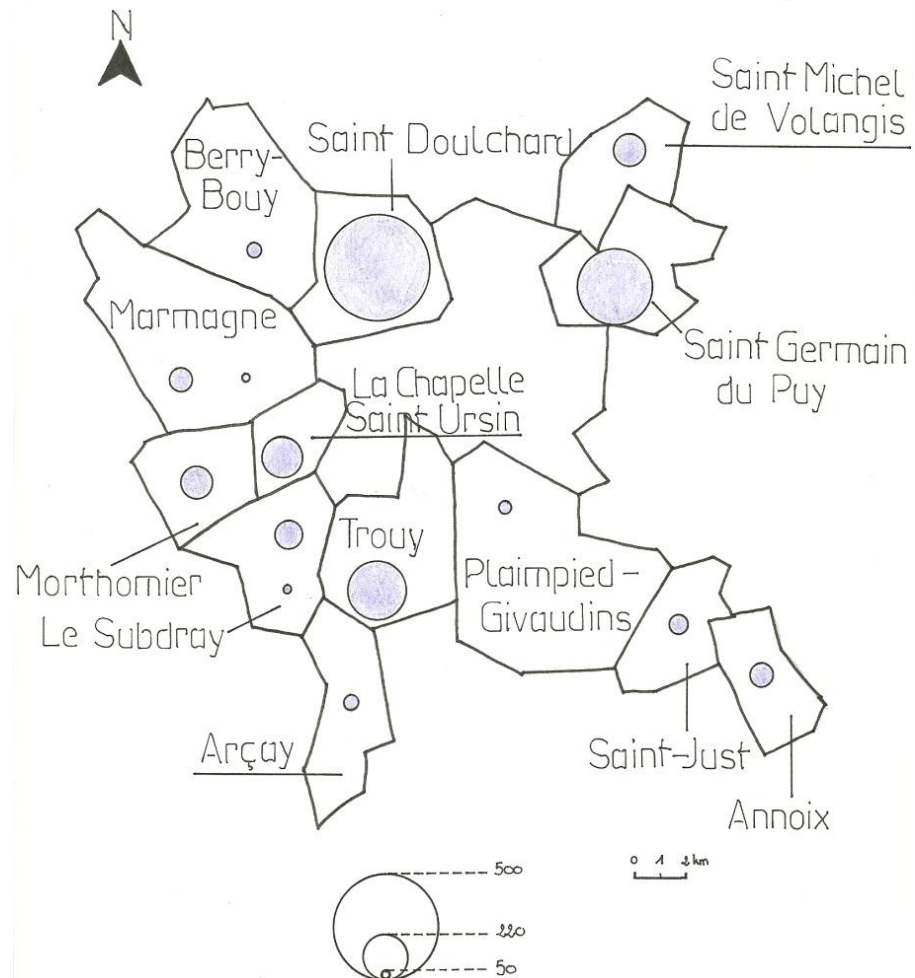
nombreuses salles appartenant à la commune et prêtées/louées aux associations et aux particuliers. Pour étudier la capacité d'accueil des différentes salles des fêtes des communes de Bourges Plus, on n'a donc pas tenu compte de Bourges. (Voir [Figure 10](#))

La salle des fêtes qui a la plus grosse capacité d'accueil est celle de Saint Doulchard avec 500 places. Il s'agit d'ailleurs de la commune qui a la plus grosse population après Bourges, cela reste donc cohérent. En suivant cette même logique, la commune de Bourges Plus qui arrive en 2^{ème} position, au regard de sa population, est Saint Germain du Puy avec presque moitié moins d'habitants que Saint Doulchard. Elle possède une salle des fêtes d'une capacité de 350 places ce qui est la 2^{ème} plus grande salle des fêtes de la communauté d'agglomération, hors Bourges. De manière générale, les 4 communes les plus peuplées possèdent les 4 salles des fêtes les plus importantes. La Chapelle Saint Ursin, qui est donc la 4^{ème} commune la plus peuplée de l'EPCI (hors Bourges), possède la 4^{ème} plus grande salle des fêtes. On peut donc en déduire que la capacité de la salle des fêtes est cohérente avec le nombre d'habitants par rapport à l'ensemble de Bourges Plus.

Pour comparer plus en détail la capacité d'accueil en fonction du nombre d'habitants, on peut comparer le rapport nombre d'habitants/capacité. Grâce à ce calcul, on voit qu'il faudrait à la Chapelle Saint Ursin 13 salles des fêtes pour accueillir sa population totale. A titre de comparaison, la commune possédant l'indice le plus bas est Annoix pour qui à peine 2 salles des fêtes suffiraient à accueillir toute sa population. L'indice le plus fort est détenu par Plaimpied Givaudins à qui il faudrait plus de 28 salles des fêtes comme celle qu'il possède pour accueillir sa population totale. La moyenne du rapport sur l'ensemble des communes de Bourges Plus est de 11,08. Cela veut dire qu'en moyenne une commune a besoin de 11 salles des fêtes comme l'actuelle pour accueillir sa population. En se fiant à cette moyenne, la Chapelle Saint Ursin a une capacité un peu faible par rapport à sa population et la capacité de sa salle des fêtes devrait se trouver aux environs de 290 places pour être en accord avec les autres communes.

De plus, les trois communes limitrophes de la Chapelle Saint Ursin (Marmagne, Morthomier et le Subdray), hors Bourges, possèdent des salles des fêtes de moins de 150 places. Il y a donc une réelle opportunité pour augmenter sa capacité, sans trouver de concurrence directe.

CAPACITE D'ACCUEIL DES SALLES DES FETES DES COMMUNES DE BOURGES PLUS (Hors Bourges)



Source: recueil personnel

Auteur: S. Carrette

Figure 10 Capacité d'accueil des salles des fêtes des communes de Bourges Plus (Hors Bourges)

Une salle des fêtes qui atteint ses limites

La salle des fêtes est un équipement communal propre aux villages. Il n'y a pas de définition précise de ce terme puisque, la plupart du temps, l'utilisation de ce bâtiment est extrêmement polyvalente, comme nous l'avons vu pour la Chapelle Saint Ursin. Maintenant que nous avons vu l'usage de cette salle, nous allons voir ce que sont ses atouts et ses faiblesses, ce qui en fait une salle des fêtes adaptée et/ou inadaptée aux usages actuels.

Une première partie nous sera nécessaire afin de découvrir la position et l'environnement de l'actuelle salle des fêtes. Dans un second temps nous nous attacherons aux conséquences de la création d'un nouveau lotissement à proximité.

Puis nous verrons en quoi l'espace peut générer un sentiment d'insécurité, accentué par un manque de signalisation et un aspect minéral.

Une position avantageuse

La salle des fêtes est située au nord de la Chapelle Saint Ursin, au bord de la route de Marmagne (D107). Elle est donc relativement éloignée du centre bourg ce qui est plutôt bien par rapport à la pollution sonore. De plus, elle est située le long d'une départementale donc bien visible et facile d'accès. Enfin, elle est entourée d'un stade omnisports, d'un terrain stabilisé, de courts de tennis et d'un terrain de pétanque, ce qui en fait un espace très complet. La salle des fêtes profite donc d'une position très bien adaptée (voir Figure 11).

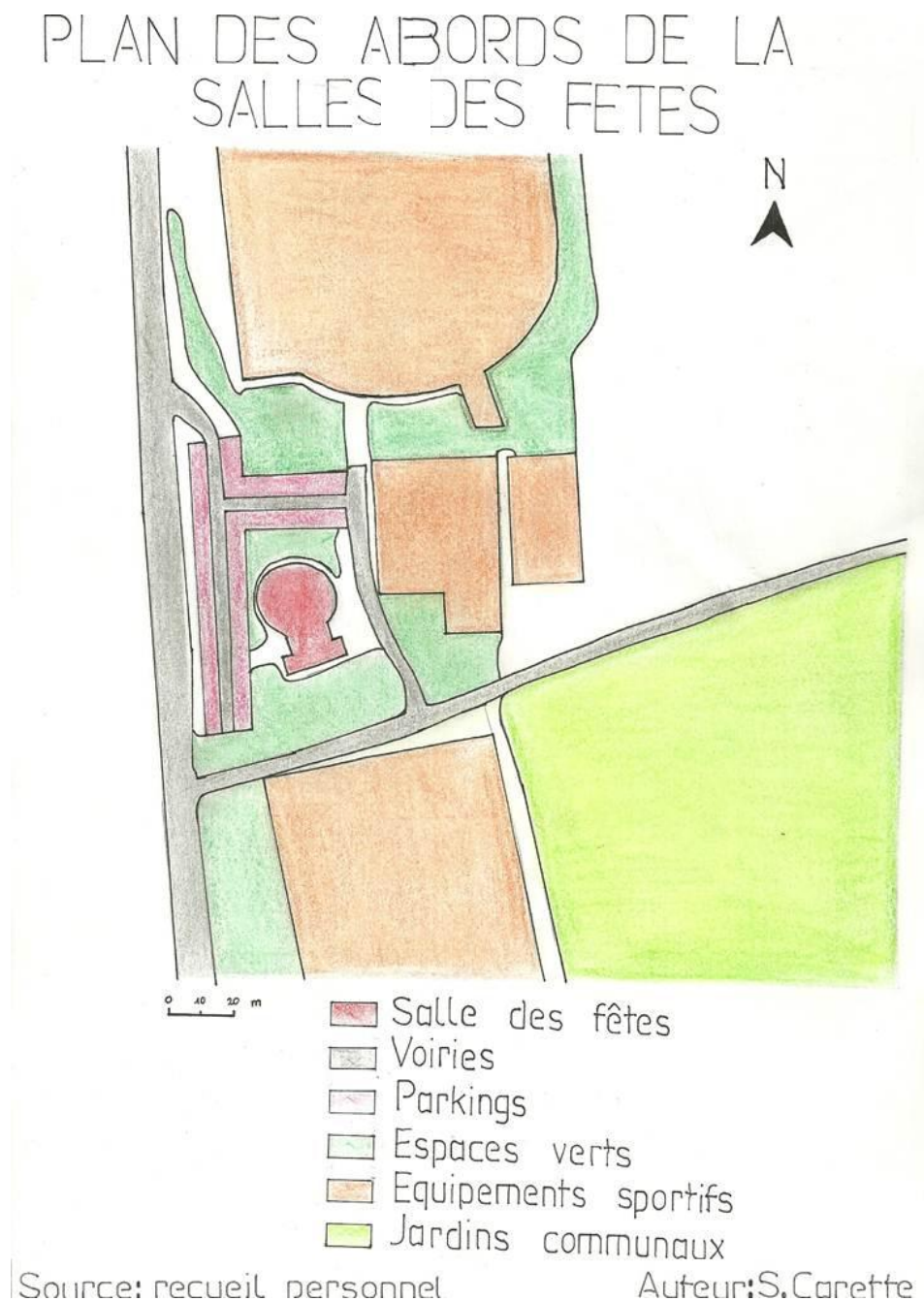


Figure 11 Plan des abords de la salle des fêtes

Naissance d'une fracture

Le chemin des Patureaux était un chemin présent avant la construction du nouveau lotissement. Aujourd'hui, il est prolongé par l'avenue de la voie lactée qui vient d'être créée et qui permet de contourner le bourg. D'ailleurs, ce projet de voie de contournement était né il y a 10 ans. Il a donc permis de structurer le réseau routier de la Chapelle Saint Ursin mais aussi de relier le lotissement des Landes. (Voir Figure 12)

Le passage de l'état de chemin à celui d'avenue n'est pas sans conséquence. Avant, l'espace de la salle des fêtes s'étendait du côté sud du terrain stabilisé au côté nord du stade omnisports. L'augmentation du trafic chemin des Patureaux a donc créé une fracture et divisé l'espace en deux. Un chemin piéton existe tout de même afin de traverser mais il se trouve très proche de l'intersection donc peu sécurisé.

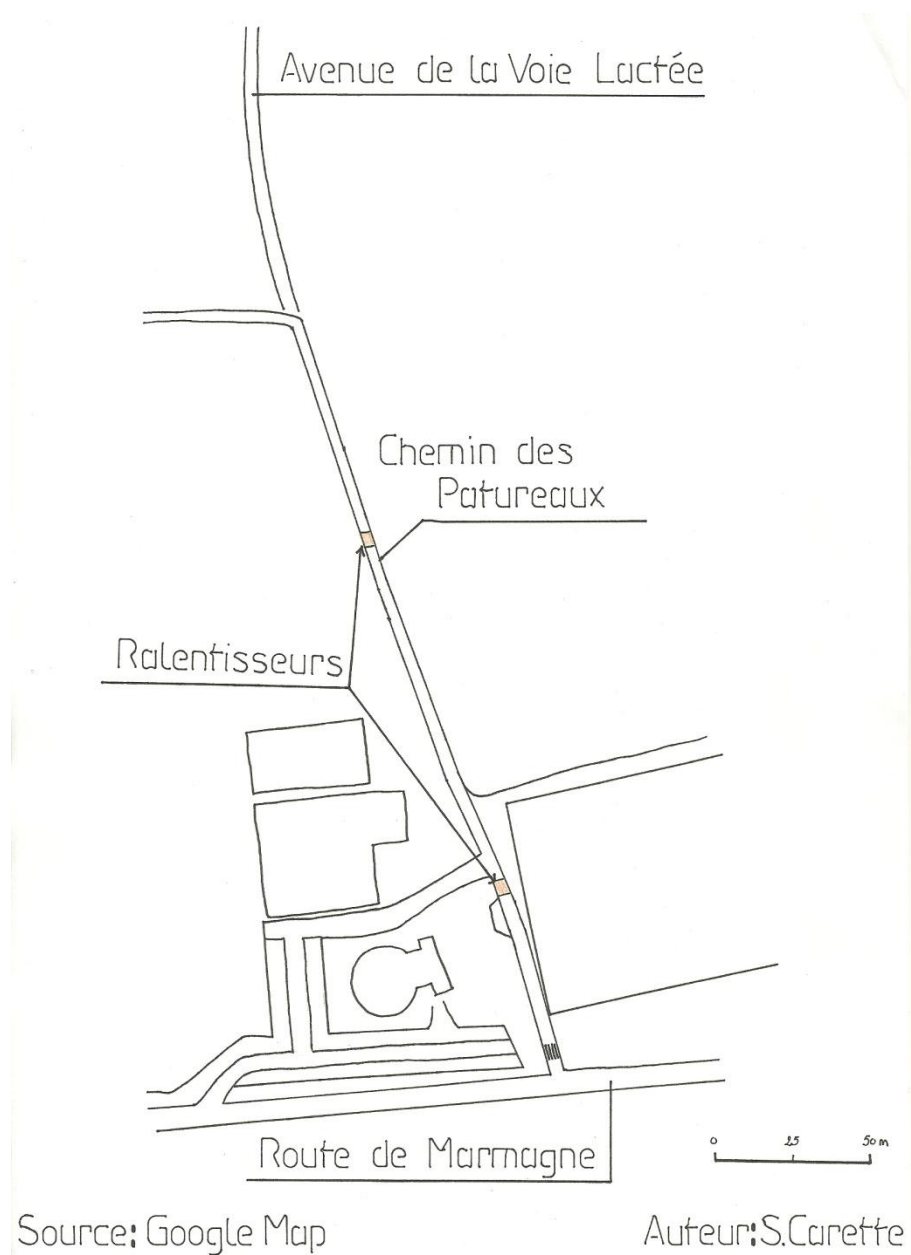


Figure 12 Prolongement du chemin des Patureaux

Un sentiment d'insécurité

La circulation sur la route de Marmagne (D107), c'est-à-dire la route qui longe la salle des fêtes, est très rapide puisqu'il s'agit d'une ligne courbe avec une bonne visibilité et proche de la sortie de la commune. Suite à un relevé des vitesses fait sur 97 voitures passant devant la salle des fêtes aux alentours de 18h, qui est une heure d'affluence, voici ce que nous avons observé. La vitesse moyenne est de 55km/h, soit 5km/h de plus que la vitesse autorisée. Il y a même plus de 40% des vitesses relevées qui sont supérieures à 55km/h avec des vitesses allant jusqu'à 93km/h. Cela confirme donc bien le fait que la vitesse est élevée route de Marmagne et donc aux abords de la salle des fêtes.

De plus, il n'y a rien pour séparer l'espace de la salle des fêtes de la route, à part un trottoir, ce qui renforce l'impression d'être réellement proche de cette circulation rapide.

La création du quartier de la Lande, derrière la salle des fêtes, apporte donc des automobilistes supplémentaires sur cette route ce qui intensifie la circulation. Sur la départementale se suivent à la fois des personnes qui accélèrent pour quitter la ville et des personnes ralentissant fortement pour l'intersection du Chemin des Patureaux.

Le chemin des Patureaux pose lui-même problème car il ne s'est pas adapté à la nouvelle circulation beaucoup plus dense, générée par le nouveau lotissement. D'ailleurs, 2 paires de ralentisseurs ont déjà été installées, preuve que la vitesse rendait les abords dangereux. Il y a aussi des conteneurs de recyclage qui sont présents sur un bord. Bien qu'il y ait un renforcement dans la chaussée, cela rend le chemin un peu plus étroit et moins praticable.

Il y a donc un sentiment d'insécurité généré, premièrement par la route de Marmagne où la circulation est trop rapide, deuxièmement par l'intersection où les voitures font des dépassement dangereux et troisièmement par le Chemin des Patureaux qui est passé du statut de chemin à celui de route, sans aménagement pour les piétons, notamment pour traverser. Pour finir, ce sentiment est renforcé par une absence d'isolation entre l'espace entourant la salle des fêtes et les routes. Nous allons voir qu'un manque de signalisation est également source d'insécurité.

Un manque de signalisation

La signalisation routière comprend à la fois la signalisation verticale faite de panneaux et la signalisation horizontale qui désigne les différents marquages au sol. Nous allons voir que, dans les deux cas, elle est insuffisante aux abords de la salle des fêtes pour garantir la sécurité de tous.

De récents travaux ont été réalisés aux abords de la salle des fêtes afin d'augmenter la capacité de stationnement, aux dépens des espaces verts. Cette modification a entraîné la création d'un nouvel accès et un sens unique a été instauré. Dans le bulletin municipal n°39, la ville a publié un schéma pour l'expliquer mais dans les faits, la signalisation manque.

Signalisation verticale

A l'entrée du parking autour de la salle des fêtes, un panneau nous indique le sens unique mais dans l'autre sens, aucun panneau n'indique le sens interdit. Pourtant, il y en a bien un qui est placé au niveau de la sortie route de Marmagne, empêchant les voitures d'entrer de ce côté-là.

Signalisation horizontale

Récemment, l'espace de parking a été agrandi par une étendue de goudron sans marquage. Les places de stationnement n'ont pas été délimitées ce qui peut donner lieu à une perte de place. De plus, aucun espace n'a été délimité devant le portail donnant sur le stade ce qui fait que certaines voitures pourraient stationner devant par mégarde. Et concernant le sens unique, aucun marquage au sol ne l'indique, ce qui peut prêter à confusion lorsque les panneaux ne sont pas visibles.

Un aspect minéral

Le parking a donc été très récemment agrandi par un grand espace goudronné qui s'ajoute à un précédent espace goudronné lui aussi. Ce revêtement est certes pratique car lisse mais il rend les abords de la salle des fêtes froids (voir panoramique). Lorsqu'il n'y a pas d'événement, cela donne le sentiment d'un grand espace dédié à la voiture et non accueillant. Et lorsqu'il y a les voitures, ce sentiment est d'autant plus renforcé. Les espaces verts autour de la salle ont été réduits à la faveur de la voiture à une époque où justement nos comportements doivent changer. Il s'agit cependant d'une solution efficace quant à la situation précédente, quand les voitures envahissaient les abords de la route de Marmagne ce qui était très dangereux.

Conclusion du diagnostic ciblé

La Chapelle Saint Ursin n'est pas qu'une petite commune parmi les 36000 que compte la France. Elle ne fait pas partie des 27 communautés de communes du département du Cher mais de la seule communauté d'agglomération, Bourges Plus. Elle n'est pas isolée ou enclavée mais traversée par une autoroute et très proche de l'échangeur de Bourges.

Il ne s'agit pas d'une commune dortoir rattachée à Bourges mais d'un village qui s'est servi de cette proximité pour développer un cadre de vie agréable avec de beaux paysages mais également des services. Elle a également une zone industrielle lui permettant ainsi d'être l'une des communes les plus actives du département. Elle n'est pas freinée dans son développement par les contraintes liées à l'autoroute – un parc paysager est en plantation comme zone tampon –, ni par les contraintes liées au classement SEVESO de certaines entreprises – elle protège une zone naturelle à vocation nationale. Elle n'a pas perdu de son dynamisme face au vieillissement de sa population grâce aux associations qui l'animent.

La Chapelle Saint Ursin est donc caractérisée par beaucoup d'éléments qui l'éloignent de l'idée que l'on pourrait s'en faire au premier abord. Ce qu'elle partage avec tous les villages environnants, c'est le fait de posséder une salle des fêtes. Notion propre aux communes rurales, ces salles des fêtes sont le siège de toutes les manifestations et rassemblements de la population. Ce sont de véritables salles polyvalentes, vecteurs de cohésion sociale. Le fait de faire la fête est à la fois essentiel pour une communauté et indissociable de ce bâtiment.

Au fil du temps, tout ce qui entoure la salle des fêtes a évolué, la circulation s'est accélérée route de Marmagne, un nouveau lotissement s'est construit derrière, un chemin est devenu une route, la place de la voiture a pris de l'importance, etc. L'espace ne s'est pas toujours adapté et cela est source d'insécurité, de fractures et ternie l'image de la salle des fêtes.

Propositions d'aménagement

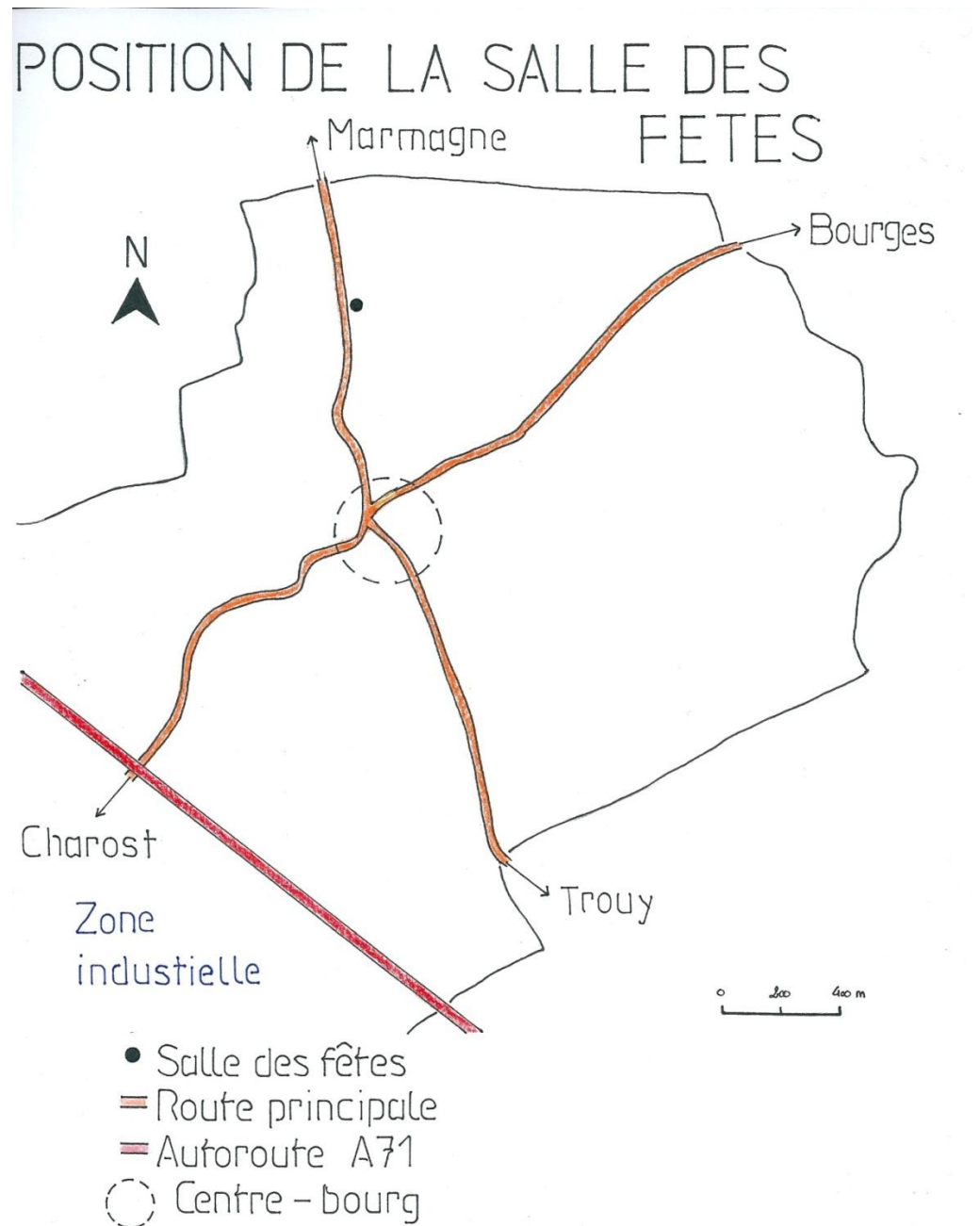
La salle des fêtes ainsi que l'espace qui l'entoure jouent un rôle important dans un village. Il s'agit d'un lieu de passage, de rencontres, de rassemblements. C'est un espace source d'ambiance urbaine, déterminant dans la vie collective. C'est également une salle qui combine plusieurs usages, la rapprochant d'une salle polyvalente.

Nous allons voir en quoi la position de l'actuelle salle des fêtes est stratégique et donc attractive. Suite à cela, nous verrons comment la salle des fêtes peut devenir un trait d'union entre le nouveau lotissement de la Lande et le reste du village tout en réduisant la coupure matérialisée par le Chemin des Patureaux. Ainsi, un lien privilégié pourra être aménagé entre ces deux zones. Dans un troisième temps, nous nous intéresserons à rassembler l'espace autour de la salle des fêtes afin de lui redonner une unité et une cohérence. Dans une quatrième partie, et en accord avec ce qui a été vu dans le diagnostic, des aménagements seront proposés dans le but de diminuer la place de la voiture puis dans celui de sécuriser les abords de la salle des fêtes. Pour finir, nous étudierons les possibilités concernant la salle des fêtes en elle-même.

Une position à préserver

Nous avons vu que la salle des fêtes jouit d'une position stratégique sur le territoire de la Chapelle Saint Ursin. Bien qu'elle se trouve dans la partie nord du territoire communal, les terrains de sport qui l'entourent permettent de l'isoler des habitations au niveau des nuisances sonores. Cela a l'avantage d'en faire un équipement accessible à pied, ce qui n'aurait pas été possible avec une salle des fêtes dans la zone industrielle. De plus, malgré sa position en zone urbanisée, elle est au bord d'une départementale ce qui lui assure une bonne accessibilité.

On peut donc dire que la position actuelle est favorable autant à l'accessibilité automobile que piétonne tout en limitant les nuisances sonores, ce qui en fait un emplacement à conserver pour ce type d'équipement.



Source: Google Map

Auteur: S. Carette

Figure 13 Position avantageuse de la salle des fêtes à l'intérieur du territoire communal

Pour conclure, l'espace actuel dans lequel est implantée la salle des fêtes semble posséder tous les avantages nécessaires à ce type d'équipement et offre en plus de nombreux équipements sportifs. Ainsi, certains événements peuvent profiter de cet agencement en tirant partie aussi bien des espaces sportifs que de la salle des fêtes. Cela élargit le champ des possibilités. Maintenant que la position actuelle de la salle des fêtes est fixée, nous allons voir comment elle va interagir avec ce qui l'entoure.

Faire le lien avec le nouveau lotissement de la Lande

La salle des fêtes a été construite en 1975 à cet endroit et on a vu que ce dernier possédait toutes les qualités nécessaires à cet usage. Cependant, des constructions nouvelles sont apparues depuis dans les zones prévues à cet effet, notamment le lotissement de la Lande. Maintenir la salle des fêtes à cet emplacement entraîne forcément le fait de prendre en compte ce nouveau quartier et de participer à son intégration dans le reste de la commune.

Le lotissement de la Lande est un nouveau et vaste quartier qui prend vie et qui va accueillir sous 3 ans plus de 150 foyers. De nouvelles rues et même une avenue ont été créées avec pour thème l'espace. Il y a par exemple l'avenue de la Voie Lactée, la rue de la Grande Ourse, etc.

Afin de lier le nouveau lotissement au reste du village, son thème de l'espace sera repris dans les aménagements liés à la salle des fêtes, afin de créer une unité dans la zone. Ainsi, le thème de l'espace ne sera plus seulement celui du nouveau quartier mais de la pointe nord du territoire de la Chapelle Saint Ursin.

Reprendre le thème du nouveau lotissement qui s'est construit derrière la salle des fêtes permettra de participer à son intégration et de faire de l'espace autour de la salle des fêtes le trait d'union qui le reliera à la commune. Nous avons vu que cette construction a également eu pour conséquence de créer une fracture au niveau du chemin des Patureaux, nous allons donc voir comment réduire cette séparation.

Réduire la fracture faite par le chemin des Patureaux

Le nouveau lotissement de la Lande est situé derrière la salle des fêtes. Il possède un accès qui se fait par l'avenue de la voie lactée. Elle permet soit d'accéder directement à la route de Bourges, soit d'accéder à la route de Marmagne en empruntant le chemin des Patureaux. Ce dernier, contrairement à l'avenue de la voie lactée, existait avant la construction du nouveau quartier. Il ne reliait aucune maison et permettait uniquement de se rendre au tri sélectif ou éventuellement aux jardins communaux. Aujourd'hui, il s'agit d'un accès principal reliant un quartier entier. De ce fait, il est facilement envisageable que la circulation se soit intensifiée.

Au niveau de l'espace entourant la salle des fêtes, le passage du côté sud, qui comprend le terrain stabilisé et le terrain de pétanque, vers le côté nord, est devenu plus difficile. Des ralentisseurs de type « coussins dits berlinois » ont été mis en place pour réduire la vitesse mais aucun aménagement n'a été fait à destination des promeneurs. On a vu dans le diagnostic qu'un passage piéton existe mais il ne permet qu'un passage très proche de l'intersection, ce qui s'adresse aux piétons qui circulent le long de la route de Marmagne et pas à ceux qui veulent traverser le chemin des Patureaux. De plus, il est placé très près de l'intersection ce qui fait que les voitures arrivant route de Marmagne ne découvrent le passage piéton qu'au moment de tourner ce qui est dangereux. Nous allons voir comment rétablir la circulation piétonne entre les deux zones qui ont été séparées par la circulation du chemin des Patureaux.

Mise en place d'une zone à vitesse réduite

Le but est de redonner la priorité au cheminement piéton et surtout de le sécuriser lorsqu'il croise la route.

Dans cette optique, un aménagement possible serait de mettre en place un espace à vitesse réduite aux abords de la salle des fêtes. Les deux paires de ralentisseurs déjà existantes pourront être placées telles des marqueurs du début et de la fin de cette zone. Entre les ralentisseurs et afin de matérialiser la zone où le piéton est prioritaire, le revêtement de la route sera de couleur beige afin de marquer la différence avec une route classique.

Une signalisation adaptée sera mise en place. A la même hauteur que le ralentisseur sera implanté un panneau de type C27, qui est un panneau de signalisation d'un ralentisseur. Ce dernier sera complété par un panneau de type B52 (relativement récent puisque instauré en 2008) qui indiquera l'entrée dans une zone de rencontre où les piétons ont la priorité sur les véhicules, qui ne doivent pas dépasser les 20km/h. Après le second ralentisseur, un panneau de type B53 signalera la sortie de la zone de rencontre.

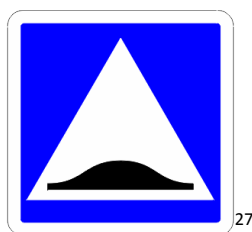


Figure 14 Panneau de type C27



Figure 15 Panneau de type B52

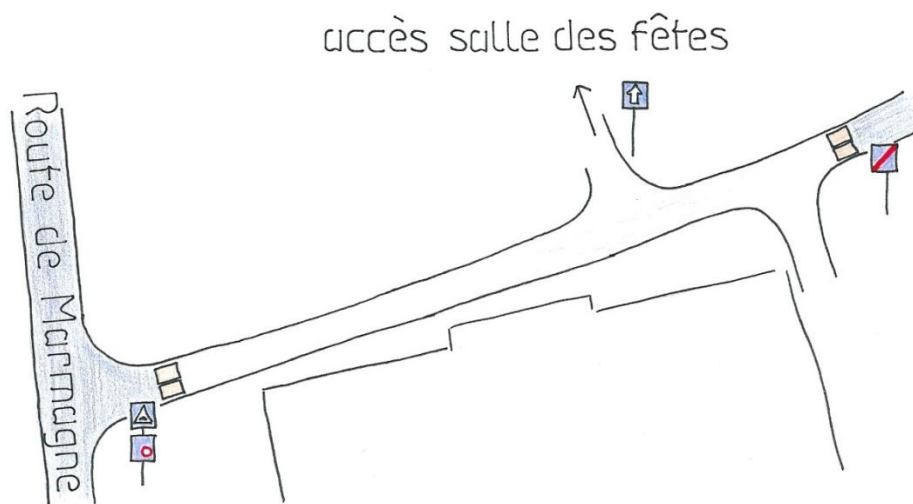


Figure 16 Panneau de type B53

²⁷ Wikia. « Panneau de type C27 », [référence du 22 mai 2012], http://routes.wikia.com/wiki/Panneau_de_type_C27

²⁸ Wikia. « Panneau de type B52 », [référence du 22 mai 2012], http://routes.wikia.com/wiki/Panneau_de_type_B52

²⁹ Wikia. « Panneau de type B53 », [référence du 22 mai 2012], http://routes.wikia.com/wiki/Panneau_de_type_B53



Auteur: S. Carrette

Figure 17 La zone de partage permettant de réduire la fracture du Chemin des Patureaux

Une zone de partage sera donc mise en place le long du chemin des Patureaux, aux abords de la salle des fêtes. Il sera signalé grâce aux panneaux routiers nécessaires mais également par la présence de ralentisseurs au début et à la fin ainsi que par un changement de revêtement. Ainsi, la coupure engendrée par la circulation entre les deux zones sera diminuée et le cheminement piéton facilité, en toute sécurité.



Auteur: S. Carrette

Figure 18 Les ralentisseurs et le revêtement beige sont les marqueurs du début et de la fin de la zone de partage

Ambiance lumineuse de la zone

L'ambiance lumineuse de tout aménagement autour d'une salle des fêtes est importante et non négligeable car c'est un espace principalement nocturne.

Afin de signaler au mieux cette nouvelle zone 30 mais aussi de l'inscrire dans le thème de l'espace qui est celui du nouveau lotissement, nous pourrions mettre en place un éclairage au sol fait de petits carreaux lumineux qui dessineront un ciel

étoilé. Cet aménagement lumineux trouvera facilement écho à l'avenue de la Voie Lactée qui la prolonge. Au milieu de la zone sécurisée pour les piétons, les carreaux lumineux formeront la constellation de Persée. Elle est constituée de plusieurs étoiles réparties équitablement ce qui permettra un éclairage homogène de l'espace. Il s'agit d'une constellation ancienne et relativement connue. Ainsi, ce nom de « Persée » pourra être repris pour la salle des fêtes. La zone sera à la fois repérable même de nuit lors d'événements nocturnes et inscrite dans le thème spatial.



Auteur: S. Carotte

Figure 19 La constellation de la Persée dessinée au sol par des carreaux lumineux participe à l'ambiance lumineuse de nuit de l'espace

Faciliter et inviter le cheminement piéton

L'espace qui entoure la salle des fêtes devient un chemin de traverse qui relie agréablement le lotissement au reste du village à l'échelle du piéton. En effet, le nouveau quartier s'est construit derrière la salle des fêtes, ces deux éléments ont donc une relation privilégiée. Pour sa part, la salle des fêtes fait partie de la vie des Chapellois depuis des années. Voilà pourquoi il n'est pas facile d'intégrer un nouveau lotissement lorsque ce dernier se construit à deux pas de la salle où se cristallise le rassemblement d'une communauté. Mais cela peut aussi être vu comme un atout, une place de choix. Effectivement, tous les habitants du quartier de la Lande se trouvent à moins de 15 minutes à pied de la salle des fêtes.

Afin d'encourager cette position avantageuse, une promenade peut être aménagée afin de lier ces deux espaces. De plus, de la place est disponible sur le côté nord du chemin des Patureaux. Le chemin y débutera et s'étendra jusqu'à l'espace vert disponible près des courts de tennis.



Figure 20 Le chemin piétonnier, un lien à l'échelle du piéton entre le lotissement de la Landes et la salle des fêtes

Un cadran solaire horizontal de 17m de diamètre marquera l'arrivée de la promenade à la salle des fêtes. Ainsi, cet équipement constituera de jour un élément attractif rappelant le thème de l'espace. De plus l'endroit se prête à merveille à cet aménagement puisqu'il est dégagé sur son côté sud ce qui permettra au soleil de projeter l'ombre du style (tige) sur un cadran dessiné au sol. Selon les coordonnées GPS de la commune, le style sera implanté en formant un angle de 47° avec le sol. Le long de la promenade, des bancs seront implantés ainsi que des arbres afin d'isoler de la circulation du chemin des Patureaux.



Figure 21 A l'arrivée de la promenade, un cadran solaire géant permettant de jouer avec le soleil

De nuit, cette allée sera bordée de deux rangées de carreaux lumineux qui seront identiques à ceux de la zone 30 aménagée aux abords de la salle des fêtes. Ainsi, les promeneurs de jour comme de nuit pourront profiter de ce chemin piéton aménagé. Pour les habitants du quartier de la Lande, cela constituera un lien direct vers la salle des fêtes.

Mieux isoler l'espace de la salle des fêtes

Nous avons vu que la salle des fêtes est placée au bord de la route de Marmagne et depuis la construction du lotissement de la Lande, le chemin des Patureaux est devenu également un axe important. De plus, nous avons vu que rien ne permettait d'isoler l'espace de la salle des fêtes de la route si ce n'est le parking. Cela rend l'espace autour de la salle des fêtes désagréable, avec le sentiment d'être très près de la circulation. Il faut donc délimiter et réaménager l'espace autour de la salle des fêtes afin qu'il soit pratique et agréable.

Pour cela, nous allons tout d'abord nous intéresser à la valorisation des espaces verts qui ont vu leur surface diminuer à la faveur de l'automobile. Nous nous intéresserons ensuite à ce que nous appellerons « l'espace de fêtes », à comment l'aménager physiquement. Pour finir, nous verrons comment isoler au mieux cet espace de fête tout en le laissant perméable à son environnement.

Des espaces verts à valoriser

Nous avons vu que les espaces verts se trouvent très proches de la route ce qui peut diminuer leur attractivité. Pourtant, être entouré d'espaces verts est un atout pour une salle des fêtes. Effectivement, les espaces verts sont plus qu'un décor autour de la salle des fêtes, ils peuvent être le prolongement de l'activité intérieure. Comme nous l'avons vu, les espaces verts sont en déclin face à la voiture ce qui apporte un aspect minéral et peu valorisant.

Le principal espace vert disponible est celui placé au sud de la salle. Cependant, il est empiété par des containers de tri sélectif. Afin de redonner de la place au seul espace vert proche de la salle, ces conteneurs peuvent être déplacés de quelques mètres vers le quartier de la Lande. Grâce à cela, l'arrêt pour les voitures qui souhaitent accéder aux containers sera plus sécurisé car en retrait de la route. Cet espace est disponible le long de la nouvelle promenade.

L'espace de la salle des fêtes est entouré de routes ce qui peut le rendre désagréable. En ce qui concerne l'espace vert côté sud, le constat est le même, nous allons donc voir comment l'isoler au mieux du Chemin des Patureaux qui le borde.

Une isolation nécessaire par rapport à la route

Comme on l'a vu, la route procure un sentiment d'insécurité car elle se trouve très près. Mais cette impression est aussi renforcée par le fait qu'aucun élément ne vient isoler l'espace de fête de cette route.

Afin de délimiter la zone face à la route de Marmagne qui est une départementale très empruntée, on pourra planter une haie poly-spécifique c'est-à-dire avec plusieurs espèces afin d'intégrer des arbustes fleuris. Cette haie pourrait par exemple être composée d'*elaeagnus ebbingei* qui est un arbuste à port dressé, touffu et dense dont le feuillage est persistant. Il s'agit d'une espèce assez commune pour les haies, qui possède deux atouts en accord avec le thème de l'espace : ses feuilles ont un revers argenté ce qui donnera à la haie de jolis reflets scintillants. Et cette espèce qui fleurit en automne avec de petites fleurs blanches dans un feuillage vert foncé tel de petites étoiles. Afin de casser l'aspect monotone de cet arbuste qui forme une haie compacte, il pourra être alterné avec des Céanothe « gloire de Versailles » qui est un arbuste moins haut que l'*elaeagnus ebbingei*. Son feuillage est plus clair et c'est une espèce qui fleurit de juin à septembre avec une floraison bleue ciel.



30



31

L'association de ces deux espèces permettra un cadencement à la fois dans la hauteur, dans la couleur de feuillage et dans les couleurs de floraison qui se succéderont. Ainsi, les abords de la salle des fêtes seront embellis et l'espace de fête sera délimité par rapport à la route de Marmagne. La hauteur de la haie devra être assez haute pour procurer un sentiment de sécurité pour les usagers des lieux mais assez basses pour ne pas créer un effet de muraille. En se référant au modulator, la taille idéale serait d'environ 140cm³². Cette taille permettra à tous les piétons de voir de part et d'autre de la haie mais isolera du passage des automobilistes.



Auteur: S. Carrette

Figure 22 Une haie rythmée au niveau de la couleur et de la hauteur, qui isole de la route

³⁰ Plantes-et-jardin.com. « Elaeagnus ebbingei » [référence du 22 mai 2012], http://www.plantes-et-jardins.com/catalogue/catalogue4.asp?id_variations=27991#

³¹ Plantes-et-jardin.com. « Céanothe 'Gloire de Versailles' » [référence du 22 mai 2012], http://www.plantes-et-jardins.com/catalogue/catalogue4.asp?id_variations=3763

³² Centrale Paris. « Le Corbusier – La Cité Radieuse de Briey » [référence du 22 mai 2012], <http://o-x.fr/zjhs7>

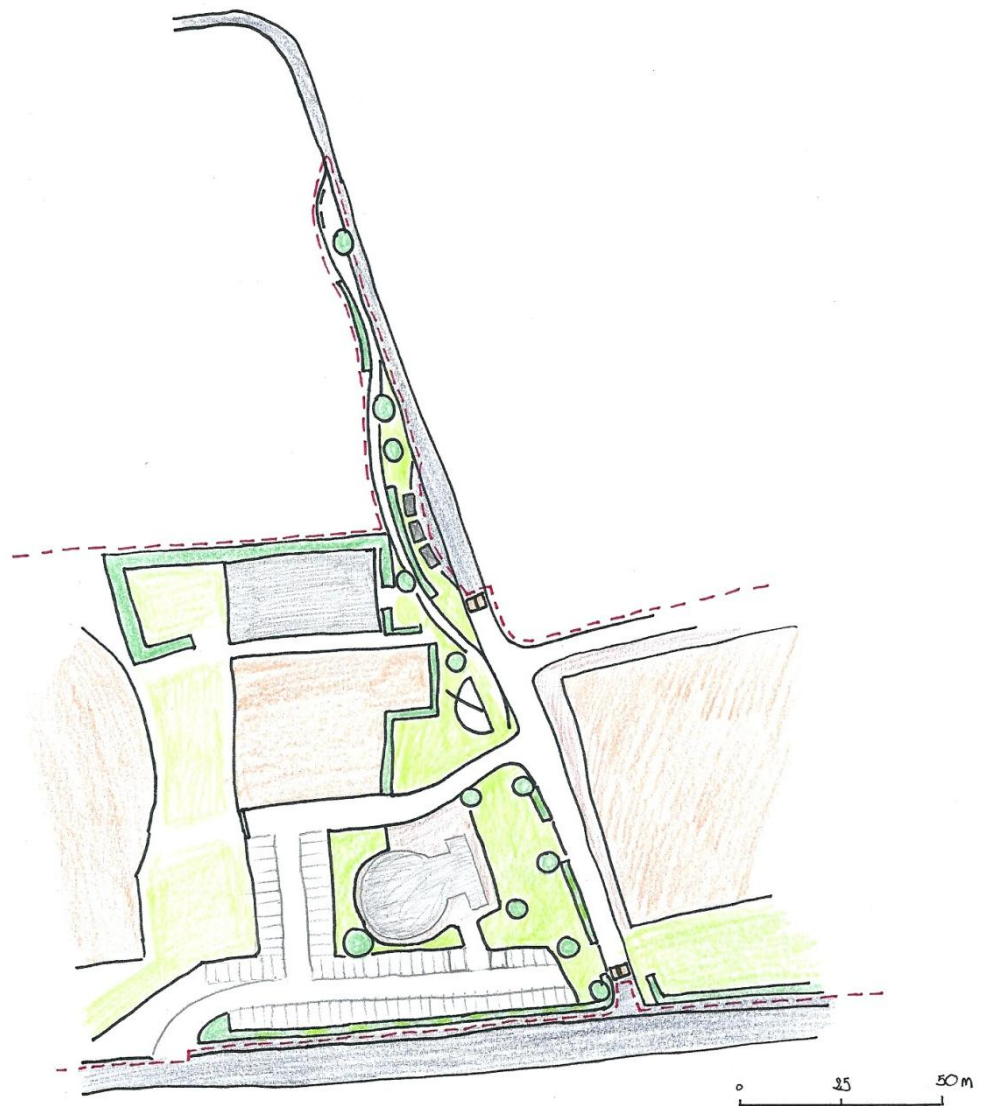
En ce qui concerne le chemin des Patureaux, qui a vu sa circulation fortement augmenter, une isolation est là aussi nécessaire. On reprendra les mêmes espèces que celles choisies précédemment, mais elles ne seront pas plantées en continu comme le long de la route de Marmagne. Effectivement, ce côté de l'espace de fête doit tout de même rester assez perméable. Il y aura donc 2 grandes interruptions dans la haie, permettant le passage des piétons.

Créer un véritable « espace de fête »

Il s'agit de redéfinir l'espace de la salle des fêtes. Lors de certains événements, pendant les beaux jours, l'espace vert autour de la salle des fêtes peut être très appréciable. De plus, lors de certaines rencontres sportives importantes, la proximité de la salle des fêtes avec les terrains de sport peut être un atout. Afin de recréer cet espace, il se doit d'être défini par certains marqueurs. Nous allons introduire une nouvelle notion, celle d'« espace de fête ». Ce dernier comprend la salle des fêtes, les espaces verts qui l'entourent, les parkings et les terrains de sports. Nous allons voir comment le délimiter physiquement.

La mise en place d'une zone à vitesse réduite identifiable par une signalétique et un revêtement beige permet de faire le lien malgré le chemin des Patureaux. Afin de créer une unité dans « l'espace de fête », tout le revêtement du parking entourant la salle des fêtes se mettra également au beige. Ce changement de couleur de goudron marquera le changement d'espace. Les usagers sauront grâce à cela qu'ils entrent dans un espace différent, avec une fonction spécifique qui est celle de se retrouver.

L'ESPACE DE FETE



Auteur: S. Carrette

Figure 23 Un espace de fête délimité, à la fois isolé et perméable avec des espaces verts valorisés

Réduire la place de la voiture

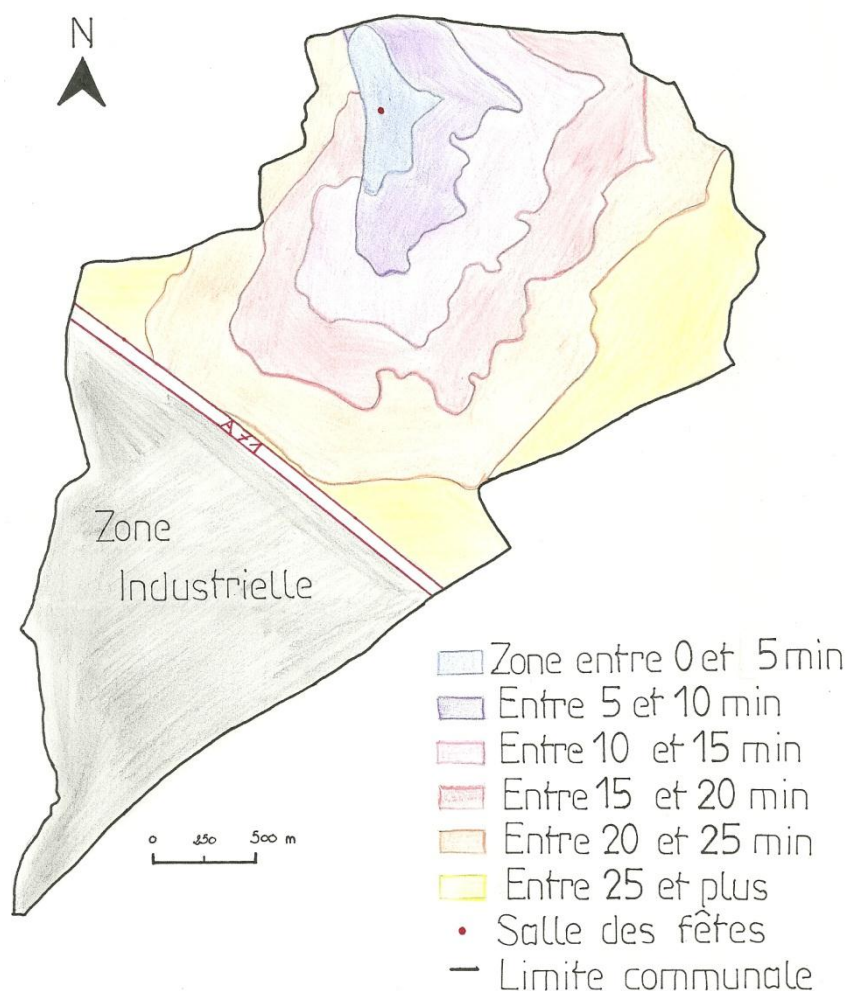
La voiture a pris de plus en plus d'importance autour de la salle des fêtes, que ce soit par l'extension du parking que par l'augmentation du trafic chemin des Patureaux. Pourtant aujourd'hui on tend justement à réduire cette place de la voiture dans notre quotidien.

Nous allons voir comment réduire le nombre de voitures présentes sur le parking en proposant une solution alternative, puis nous verrons comment rationaliser les parkings afin qu'ils soient plus clairs et plus efficaces dans leur usage de stationnement. Ce sera également l'occasion de s'intéresser à la place des personnes handicapées sur l'espace de fête.

Mise en place d'un service de navettes

En se basant sur une carte isochrone (voir [Figure 24](#)) représentant le temps de marche moyen nécessaire pour atteindre la salle des fêtes, on se rend compte que certaines habitations sont placées à plus de 25 minutes à pied. Cela ne constitue pas une distance rédhibitoire mais peu encourageante pour la plupart des familles. On situe le temps de marche acceptable pour une famille entre 5 et 15 minutes. Au-delà, il y a de très fortes chances que la voiture soit l'option choisie pour se rendre sur les lieux. Afin de diminuer donc le nombre de véhicules lors d'événements rassemblant la population de la Chapelle Saint Ursin, un service de navette peut être mis en place.

TEMPS MOYEN DE DEPLACEMENT A PIED A PARTIR DE LA SALLE DES FETES



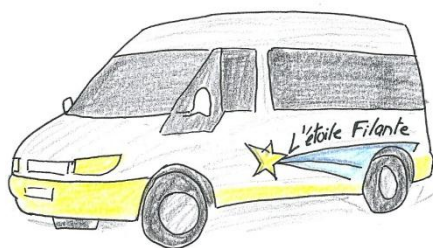
Source: calculs personnels

Auteur: S. Carette

Figure 24 Temps moyen de déplacement à pied à partir de la salle des fêtes

L'étoile filante

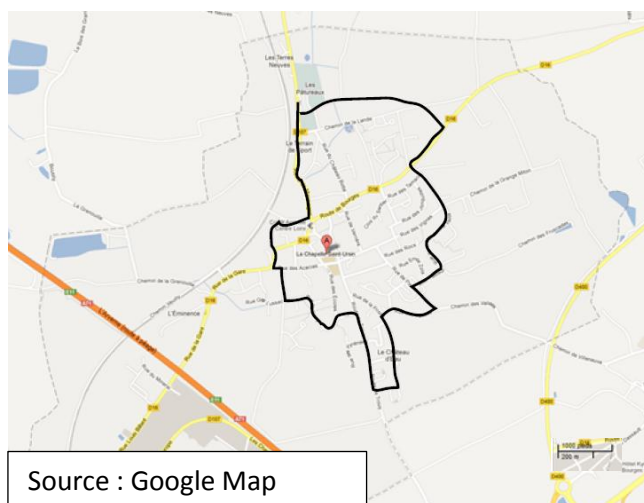
Il s'agit du nom de la navette. Elle pourra être mise en place lors d'événements rassemblant toute la population de la Chapelle Saint Ursin. Toutes les habitations se trouvent à moins de 5 minutes du tracé choisi, à de très rares exceptions près, ce qui en fait un service attractif. En roulant à 50km/h, il faudrait environ 7 minutes pour parcourir la boucle. En comptant les arrêts, on peut évaluer ce temps de trajet à 14 minutes. En 1h, il sera donc possible de parcourir 4 fois le trajet. En utilisant un véhicule de type minibus, comportant 8 places passager, il sera possible d'économiser l'équivalent d'environ 8 voiture ce qui n'est pas négligeable.



Auteur: S. Carrette

Figure 25 La navette "l'étoile filante", permettant de réduire le nombre de voitures

En mettant en place un service de navette géré par la commune et selon un trajet à la fois simple et complet, on pourrait faire l'économie d'une voiture sur 12 environ sur le parking de la salle des fêtes. Il ne s'agit pas d'une solution visant à faire disparaître les automobiles en stationnement mais permettant d'en réduire sensiblement le nombre. Nous allons étudier par la suite comment rationaliser le parking actuel pour qu'il devienne plus clair et donc plus efficace dans son rôle de stationnement.



Source : Google Map

Figure 26 Itinéraire de la navette l'étoile filante

Des parkings à rationaliser

Le parking actuel de la salle des fêtes est constitué d'un grand espace goudronné sans marquage au sol. Il s'étire du côté ouest et plus récemment du côté nord de la salle. Nous avons vu dans le diagnostic que l'absence de marquages au sol a le désavantage de ne pas créer d'ordre dans le stationnement. L'arrivée des gens de manière désordonnée peut se traduire par une certaine perte de place. De plus, à l'entrée du stade municipal il n'y a pas de marquage pour indiquer l'interdiction de stationner.

Afin de rationaliser le stationnement, un marquage du stationnement peut être effectué. En se référant à la norme P 91-100, les places de stationnement en bataille, ce qui est le mode de fonctionnement actuel, seront tracées aux dimensions de

2,30m par 5m. De plus, un zébra sera tracé devant le portail menant au stade omnisport afin d'éviter que des véhicules en bloquent l'accès.

Le parking actuel ne possède pas vraiment d'emplacement réservé aux véhicules pour personnes handicapées. Il y a un panneau signalant un emplacement réservé mais aucune délimitation au sol donc on ne sait pas quel espace est réservé. Selon l'article 4 du décret n°78-109 du 1^{er} février 1978³³, il est obligatoire de prévoir un tel emplacement par tranche de 50 places. Le parking actuel à une capacité de 100 places environ donc il faut prévoir 2 places. Ces places doivent comporter une bande libre de tout obstacle et reliée par un chemin praticable à l'entrée de l'installation. Elles doivent mesurer 3,3m de largeur minimum.³⁴ Ces deux places seront matérialisées de part et d'autre de l'allée menant à l'entrée du bâtiment.

Que ce soit pour le stationnement ordinaire ou à destination de personnes handicapées, le stationnement sera donc tracé au sol afin d'éviter toute perte de place. Il évitera que les véhicules se rangent de façon désordonnée.

Cette rationalisation du stationnement et l'économie de place qui en résultera permettra également de réduire le stationnement « sauvage » qui peut être dangereux. Les voitures mal garées peuvent gêner la circulation, l'accès de secours, etc. En continuation de cela, nous allons voir dans la partie suivante comment sécuriser au mieux l'espace de fête.

En faire un espace sécurisé

Comme nous l'avons vu, l'espace de fête est un espace à part dans lequel les gens se retrouvent. Dans ce dernier, la priorité est donnée au piéton comme nous l'avons vu avec la zone de partage aménagée sur le chemin des Patureaux. Cependant, d'autres points restent à sécuriser par rapport à la présence de la voiture, notamment aux abords de la route de Marmagne. De plus, nous avons vu que le sens unique instauré autour de la salle des fêtes n'est pas très compréhensible et trop peu signalé.

Afin que l'espace de fête soit également un espace sécurisé malgré la présence de la voiture, nous allons voir dans un premier temps comment aménager l'intersection entre le Chemin des Patureaux et la route de Marmagne qui est un point sensible. Suite à cela, nous nous intéresserons à l'accès en sens unique à la salle des fêtes.

³³ Legifrance.gouv.fr. « Article 4 du décret n° 78-109 du 1^{er} février 1978 fixant les mesures destinées à rendre accessibles aux personnes handicapées à mobilité réduite les installations neuves ouvertes au public » [référence du 22 mai 2012], <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000696389&dateTexte=20120522>

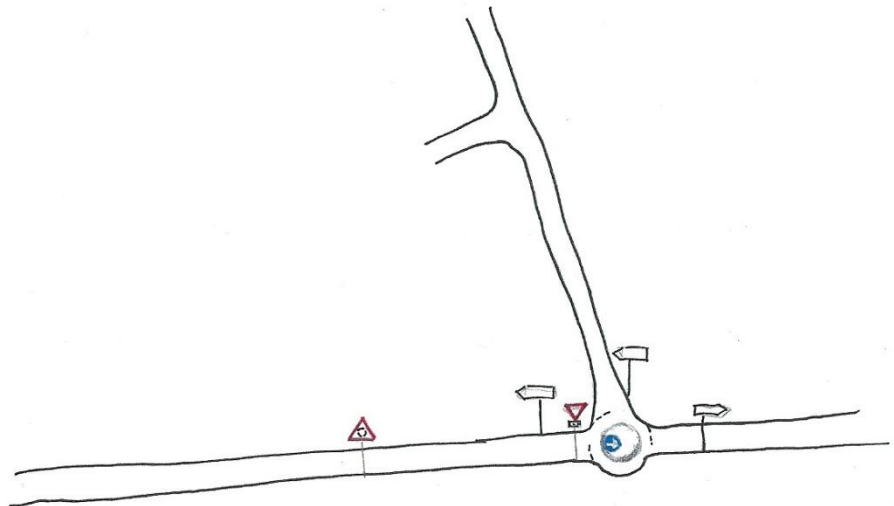
³⁴ Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer, « Personnes handicapées ou à mobilité réduite : le stationnement réservé » [référence du 22 mai 2012], http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/stationnement_reserve.pdf

Réduire la vitesse Route de Marmagne

Suite au relevé des vitesses effectué, nous avons pu constater que la vitesse moyenne aux abords de la salle des fêtes est excessive. Cela est le fait d'une route courbe laissant une bonne visibilité et aussi du fait que l'on se trouve près de la sortie de la commune (environ 250m). De plus, nous avons vu que le partage de la chaussée entre automobilistes entrants et sortants de la commune et automobilistes voulant tourner pour emprunter le chemin des Patureaux est source d'insécurité.

Un moyen efficace de combattre à la fois cette vitesse excessive et de gérer cette intersection serait de mettre en place un carrefour giratoire à cet endroit. Grâce à ce dernier, la visibilité et donc la vitesse seront diminués et le changement de direction pour emprunter le chemin des Patureaux se fera en toute sécurité.

Ce nouvel aménagement, bien qu'il ne fasse pas partie de l'espace de fête, doit s'intégrer au reste de l'espace. Nous allons voir plus en détail le rôle que pourra jouer ce futur rond-point.



Auteur: S. Carette

Figure 27 un carrefour à sens giratoire permettant de sécuriser l'intersection

Le rond-point du système solaire

Ce rond-point est à la fois un élément de sécurisation mais également un élément du projet de la salle des fêtes. Pour cela, il pourra être orné d'un mobile représentant le système solaire (voir dessin), duquel il tirera son nom. Ce mobile, d'une taille importante, marquera l'entrée vers l'espace de fête et le nouveau lotissement. Il jouera un rôle de marqueur urbain mais aura également un but pédagogique. Afin de pouvoir l'admirer mais également de le comprendre, un point de vue sera installé sur le toit de la salle des fêtes. Il y aura également un panneau explicatif permettant de distinguer chaque planète du système solaire.

Tout comme le cadran solaire horizontal aménagé à un bout de la promenade, il s'agit d'équipements dont le but est la compréhension de l'espace mais également

des liens vers le lotissement de la Landes. En assurant à la fois un usage décoratif, pédagogique et d'insertion, ils deviendront peut être des éléments incontournables et emblématique de cet espace particulier.

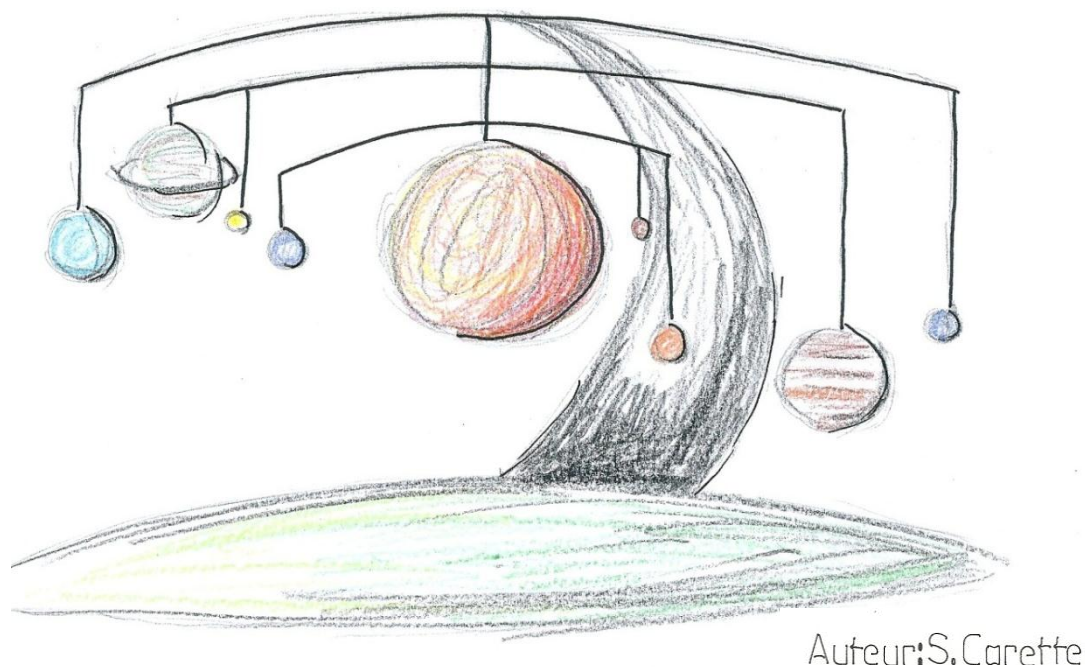


Figure 28 Le rond-point du système solaire, un élément pédagogique

Signalisation

Afin de sécuriser l'intersection entre la route de Marmagne et le chemin des Patureaux, un carrefour à sens giratoire peut être aménagé. Mais pour que ce dernier ne pose pas lui-même d'incidents, il devra être signalé de manière efficace.

La signalisation habituelle d'un carrefour giratoire sera mise en place afin d'indiquer aux usagers de la route sa présence. Afin que ce carrefour giratoire ne perturbe pas l'orientation des automobilistes, différents panneaux directionnels seront implantés. En direction du sud, un panneau « centre bourg » pourra être placé, en direction de la sortie de la commune, au nord, un panneau « Morthomier ». Enfin, en direction de l'est, un premier panneau indiquera la direction de « Bourges » et un second la « salle des fêtes ».

Éclairage

De même que pour la signalisation, l'éclairage aura pour but de rendre l'utilisation du rond-point sans risque. Mais l'éclairage, de par sa proximité avec la salle des fêtes possède une double dimension. Effectivement, il s'agit d'un espace qui va « vivre la nuit ». Afin de matérialiser cela, l'éclairage du rond-point viendra des différentes sphères matérialisant le système solaire et plus particulièrement du soleil. Ce dernier brillera à travers la nuit.

Nous verrons par la suite le fait que le toit de la future salle des fêtes sera accessible. Sur ce dernier, aucun éclairage ne sera installé si ce n'est des petits spots dans le sol afin de ne pas gâcher la vue de nuit du rond-point du système solaire. Les spots lumineux auront pour fonction de guider facilement les personnes désirant l'admirer.

Permettre un accès simple et sûr à la salle des fêtes

Bien que la salle des fêtes soit bordée de routes, elle est également elle-même génératrice de certains flux lors d'événements. Nous avons vu qu'un sens unique a été instauré mais que ce dernier est peu signalé, nous allons donc étudier les différentes solutions possibles pour clarifier la situation.

Une signalétique verticale existe pour ce sens unique. Le parking est constitué du parking d'origine que l'on appellera parking A et du parking qui vient d'être aménagé que l'on appellera parking B. En se mettant dans la peau d'un automobiliste qui cherche à accéder à l'espace de fêtes, un panneau sens interdit bloque l'accès au parking A par la route de Marmagne, le seul accès possible se fait donc chemin des Patureaux. Logiquement, la seule sortie se fait ainsi route de Marmagne. Un panneau sens interdit se trouve entre les parkings A et B ce qui interdit bien le retour en arrière pour un automobiliste qui vient du parking A. Mais pour un automobiliste garé au parking B, rien ne lui indique qu'il doit s'orienter d'un côté ou de l'autre. Afin de clarifier ce sens unique, un marquage au sol est nécessaire. Cette signalisation horizontale faite de flèches permettra d'indiquer clairement aux automobilistes le sens unique et ainsi de sécuriser la circulation dans cet espace.

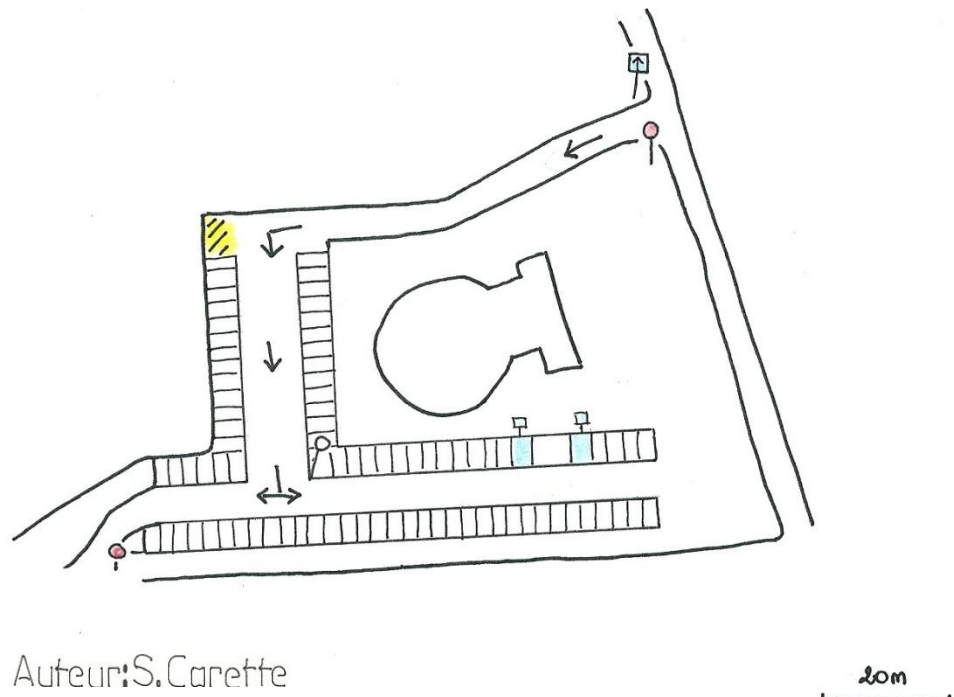


Figure 29 La circulation autour de la salle des fêtes sécurisée

Que ce soit sur les routes ou au sein du parking, la circulation se devait d'être sécurisée.

Une salle des fêtes en accord avec son temps

On a vu que l'espace autour de la salle des fêtes n'avait pas évolué au fil des années. Il en est de même pour la salle. Elle était devenue étroite mais sa forme actuelle rend impossible tout agrandissement et difficile tout aménagement. Nous allons montrer à quel programme une nouvelle salle des fêtes pourrait répondre et comment agrandir la capacité de l'actuelle salle en utilisant les mêmes dimensions mais sous une forme différente.

Programme de la nouvelle salle des fêtes

Nous avons vu que la salle des fêtes combine deux fonctions qui peuvent être contradictoires :

- Salle de réception pour les séminaires, banquets, fêtes familiales, rencontres associatives
- Salle de spectacle pour représentation annuelle des associations, des écoles

Pour maintenir cette polyvalence, la salle des fêtes actuelle se heurte à des aspects contradictoires. Par exemple, une salle de réception possède une acoustique qui permet d'étouffer le bruit des discussions afin d'éviter la réverbération sonore. Au contraire, une salle de spectacle comme lorsque l'école de musique se produit, nécessite une tout autre acoustique afin de ne pas déformer le son des instruments. De même, une salle de réception préférera de larges ouvertures et vues tandis qu'une salle de spectacle nécessite souvent de pouvoir faire le noir. Voilà pourquoi nous allons définir la polyvalence attendue pour une nouvelle salle des fêtes et voir quels arrangements ou quelles priorités d'usage seront nécessaires.

Usage souhaité	Equipements nécessaires
Salle de réception	Mobilier, grand espace, ouvertures, acoustique atténuée
Salle de spectacle	Salle noire, scène, acoustique améliorée
Salle de concert	Salle noire, scène et gradins
Salle de répétition	Locaux pour rangement matériel
Salle de réunion	Mobilier
Espace d'exposition	Mobilier
Cinéma de plein air	Espace vert, chaises, grand écran

La nouvelle salle des fêtes permettra de diversifier les usages qui en sont fait mais également d'améliorer les usages existants. L'utilisation de la structure comme salle de concert, salle de répétition, salle de réunion, espace d'exposition et cinéma de plein air est nouveau est impossible à mettre en œuvre dans la salle actuelle, par manque de place. Nous allons voir quels aménagements permettront d'augmenter la polyvalence.

Une polyvalence des usages à renforcer

Nous avons vu que la salle des fêtes actuelle possède deux principaux usages qui rentrent en contradiction quelques fois. Ces aspects contradictoires sont inhérents à

la polyvalence de la salle. Point par point, nous allons voir les choix et compromis qui peuvent être pris dans le but de respecter ce futur programme.

L'acoustique

L'acoustique ne pourra pas être faite de manière à privilégier la fonction de salle de spectacle au dépend de celle de réception.

Lors de l'usage de la salle comme salle de spectacle, la source sonore provient de la scène. Une correction acoustique devra être mise en place afin que les sons ne se déforment pas en se propageant vers le fond. Lors de l'usage du bâtiment comme salle de réception, les techniques de correction acoustiques auront pour but de diminuer la réverbération sonore afin d'éviter l'effet « brouhaha ». La seule solution qui existe et qui permet de combiner ces deux aspects serait d'utiliser des panneaux réversibles aux murs ce qui est extrêmement coûteux.

La meilleure solution est donc de trouver un compromis entre ces deux usages tout en sachant qu'aucun ne sera optimal, au risque d'avoir une qualité moyenne.

Les ouvertures

Le plus souvent lors d'un spectacle, la salle doit pouvoir être mise dans le noir complet. Actuellement, lorsque l'on se trouve dans la grande salle, les seules ouvertures sont celles du plafond, et celles des petites ouvertures de portes de secours. Il y a plusieurs inconvénients :

- Dans le cas d'un spectacle nécessitant le noir absolu, il ne peut se dérouler que de nuit (ce qui est souvent le cas)
- Dans le cas d'une réception, il n'y a aucun moyen de voir l'extérieur, toutes les ouvertures sont faites de verre épais ne permettant pas de regarder dehors. Pour pallier à cela, les portes de secours peuvent être ouvertes mais cette alternative n'est possible que lorsque la température extérieure est relativement bonne

Afin de régler ce problème, la future salle des fêtes possèdera une cloison amovible permettant dans le cas d'un spectacle, d'avoir le noir absolu et dans le cas d'une réception, de la lumière naturelle et une vue sur l'extérieur.

Voir plan masse de la future salle (*Figure 36*)

L'éclairage

Les principaux spots d'éclairage de la salle seront orientables selon deux configurations :

- Une position permettra de centraliser cet éclairage sur la scène lors de spectacles
- Une seconde position permettra un éclairage global de la salle lors de réceptions

Ces deux modes seront préréglés et ne nécessiteront pas une longue manipulation pour passer d'une salle de spectacle à une salle de réception, ce qui peut être le cas lors de la même soirée. Il s'agit donc d'en faire une salle à la polyvalence très rapide.

La scène

Dans une salle des fêtes, l'emploi du terme « scène » ou « estrade » est parfois confus. A priori, il s'agit de synonymes mais le mot estrade renvoie plus à une surélévation du plancher tandis que le mot scène renvoi plus à l'idée de spectacle.

La scène peut être un élément problématique à l'intérieur d'une salle est polyvalente. Pour les spectacles, la scène se doit d'être grande et haute tandis que lors d'une réception, elle peut signifier une perte de place. L'actuelle salle des fêtes possède une estrade fixe d'environ 1m de hauteur. Cette dernière occupe environ 1/5 de la salle en profondeur, ce qui est à la fois suffisant pour les spectacles et pas trop gênant lors des réceptions. L'espace de scène de la future salle occupera donc aussi environ 20% de la grande salle.

Concernant la hauteur de la scène, elle sera d'environ 80cm ce qui permettra les deux usages. Lors d'un spectacle, elle permet une bonne vue et lors d'une réception, elle ne sera pas un espace vide. Effectivement, une pente amovible permettra de faire de l'espace de scène simplement un espace du plancher surélevé. Grace à cette pente, la scène ne constitue plus un élément vide et inutilisé mais un prolongement en hauteur de la salle. On peut imaginer qu'il serve pour un buffet ou pour accueillir la table des mariés, etc.

La scène, tout comme l'acoustique, les ouvertures et l'éclairage, se trouvera un compromis entre les différents usages.

Le cinéma de plein air

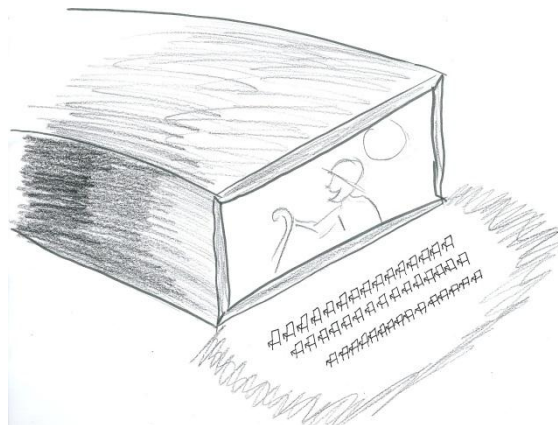
Utiliser l'espace de fêtes pour installer un cinéma de plein air lors des beaux jours permet de donner un nouveau rôle aux espaces verts. Ils deviennent plus qu'un décor, un véritable prolongement de l'activité intérieure. Il s'agit d'un usage totalement nouveau pour la commune, qui ne nécessite que peu de matériel. L'intérêt de se servir de la salle des fêtes comme lieu pour la projection d'un film en plein air est la possibilité de faire un repas à l'intérieur avant. De plus, le bâtiment offrira une façade pouvant accueillir une toile tendue et pour finir, il sera aussi utile pour alimenter en électricité le projecteur.

Une réglementation concernant la diffusion en séance non commerciale interdit de diffuser des films de moins d'un an. Depuis 2007, la réglementation du Centre National de la Cinématographie exige une déclaration écrite à la Direction Régionale des Affaires Culturelles³⁵.

Concernant le programme de la salle des fêtes, cet usage ne rentre pas en concurrence avec les autres, mais il s'inscrira dans l'architecture générale de la salle

³⁵ Centre National du Cinéma. « Autorisation de séances en plein air » [référence du 23 mai 2012], <http://www.cnc.fr/web/fr/autorisation-de-seances-en-plein-air>

qui devra présenter un pan de bâtiment pouvant accueillir une toile tendue pour faire office de cinéma de plein air. Grace à l'agrandissement de l'espace vert latérale en déplaçant les containers, la place est tout faite. De plus, cela permettra d'animer la ville et l'espace de fêtes pendant les mois d'été souvent un peu vide au niveau du programme festif.



Auteur: S. Carrette

Figure 30 Une toile tendue sur la façade sud permet d'installer un cinéma de plein air

Maintenant que les aspects contradictoires concernant la polyvalence ont été réglés, nous allons voir comment les traduire au niveau de la conception du bâtiment qui remplacera l'actuelle salle des fêtes.

Augmenter la capacité de la salle des fêtes

Comme nous l'avons vu, la capacité de la salle des fêtes n'est pas en accord avec le nombre d'habitant, en comparaison avec les communes qui composent Bourges Plus. Cela est également visible lors de n'importe quel événement qui rassemble la population Chappelloise et où la salle des fêtes devient trop juste.



Figure 31 La salle des fêtes lors du carnaval en février 2010



Figure 32 Assemblée régionale des relais d'assistantes maternelles en Mars 2010



Figure 33 Congrès Départementale de la Fédération des Aînés Ruraux en Mai 2010

A travers 3 événements qui ont eu lieu pendant l'année 2012, on voit à quel point la salle des fêtes est le théâtre de manifestations toutes plus différentes les unes que les autres mais avec un point commun, l'occupation maximale de l'espace

L'un des principaux problèmes qui se pose, c'est la forme de l'actuelle salle des fêtes qui ne permet pas d'augmenter sa contenance. Effectivement, lorsqu'il s'agit d'une salle de forme plus conventionnelle, des travaux d'agrandissement peuvent être effectués d'un côté ou d'un autre. Mais agrandir un cercle n'est faisable qu'en dessinant un cercle plus grand autour et dans les faits, cela revient à construire une nouvelle salle des fêtes. C'est donc cette dernière option qui est retenue dans ce projet.

En se basant sur la photo satellite de l'actuelle salle des fêtes, on se rend compte que beaucoup de place est perdue par sa forme. En reconstruisant une salle de la même longueur et de la même largeur mais qui utilise tout l'espace, on passe d'une aire de 500m² à 670m² soit une augmentation de 34%. Cela porte la capacité de la salle à environ 335 places.

Afin de gagner encore de la surface, on peut envisager un second niveau qui ne s'étendrait pas sur toute la grande salle. Il constituerait une mezzanine pouvant accueillir quelques rangées de gradins utiles lors de spectacles.

Le fait de rajouter un étage à la salle des fêtes peut être compensé en enterrant partiellement la structure. Cela présente deux avantages. Premièrement, la hauteur du bâtiment sera diminuée, diminuant ainsi la volumétrie générale et donc son impact dans le paysage. Deuxièmement, le fait d'enterrer partiellement la structure sera bénéfique au niveau acoustique et tendra à limiter la pollution sonore.

³⁶ Images tirées du périodique « Expression Municipale » n°38

Suite à ce que nous venons voir sur l'augmentation de la capacité d'accueil de la salle des fêtes, nous allons voir plus en détail l'architecture de la future salle.

Architecture de la future salle

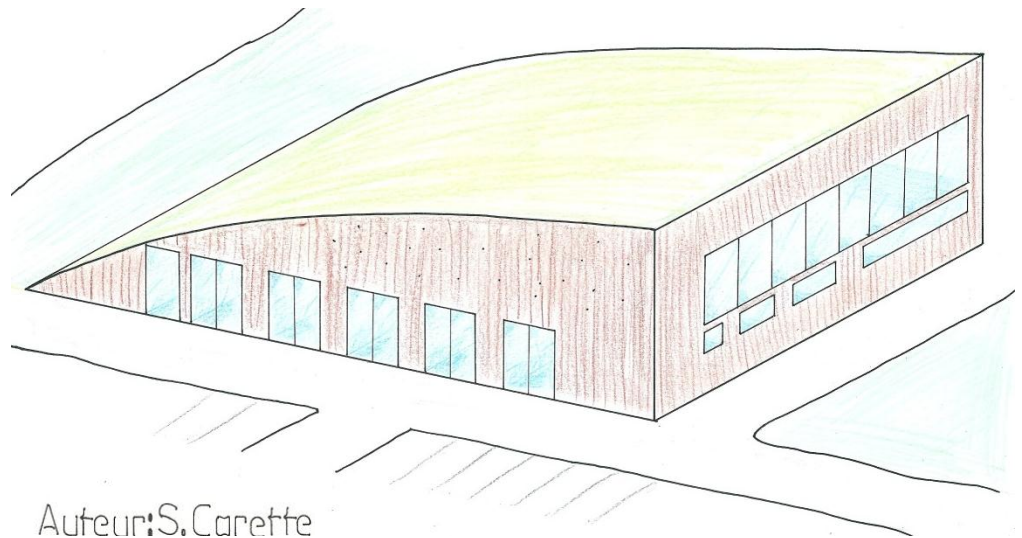


Figure 34 Architecture extérieure de la future salle des fêtes

Forme générale

Nous avons vu que la future salle sera dotée d'un étage qui fera office de balcon avec 4 rangées de gradins qui seront appréciables lors des spectacles. Afin de compenser cette prise de hauteur, le bâtiment sera enterré d'1m50. Comme nous l'avons vu, cela aura des conséquences bénéfiques au niveau de l'isolation sonore.

Afin de réduire encore plus l'impact visuel de cette nouvelle salle, elle aura une forme allongée ce qui lui donnera l'aspect d'un vaisseau à moitié enterré dans le sol. Ainsi, le toit pourra être végétalisé et devenir le point de vue prévu pour admirer le rond-point du système solaire.

Cette forme permet également de présenter une façade sud importante. Ainsi, nous verrons dans la relation entre la salle et son environnement que cette dernière sera un point de vue idéal sur la constellation de la Persée. De plus, cette façade sera également utile pour répondre à l'usage de cinéma en plein air. Effectivement, une toile pourra y être installée afin d'y faire des projections.

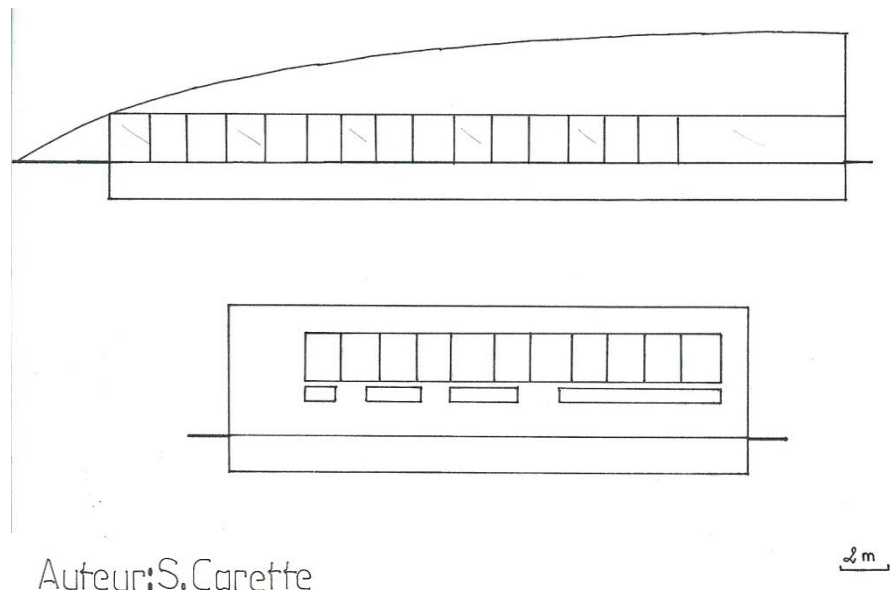
La forme générale aura donc pour but de diminuer l'impact visuel du bâtiment tout en améliorant son isolation, notamment sonore. Le toit végétalisé deviendra un nouvel espace, qui aura entre autre la fonction de point de vue. L'ensemble sera intégré à l'environnement avec l'utilisation de matériaux tels que le bois pour les façades.

Un bâtiment ouvert sur son environnement

Comme nous l'avons constaté, l'actuelle salle des fêtes possède peu d'ouverture et est donc très peu en relation avec son environnement. La future salle des fêtes s'inscrit dans un espace travaillé, véritable lien entre le nouveau lotissement et le

reste du village. Afin de maintenir une relation entre l'intérieur de la salle et l'extérieur, différentes ouvertures ont été faites.

Sur le côté ouest du bâtiment, qui correspondra à l'entrée du public, un premier espace composé de 10 arches et d'un couloir de 2 m de large permet un espace tampon entre l'extérieur et la grande salle. Cependant, la séparation entre cette espace est la grande salle se fait au moyen d'une cloison amovible. Ainsi, lors de réception ne nécessitant pas de faire le noir, elle pourra être repliée et les larges portes vitrées donneront à la salle plus de lumière naturelle. En plus du confort esthétique, ce sera également source d'économie au niveau de l'éclairage en plein jour.



Auteur: S. Carrette

Figure 35 Façades ouest et sud de la future salle

Un étage sera accessible par un escalier intérieur. Ce dernier sera composé d'un couloir menant aux gradins ainsi qu'aux salles de rangement. Le couloir sera fait de baies vitrées donnant directement sur l'espace vert. De nuit, ce sera le point de vue idéal sur la constellation de la Persée dessinées au sol sur la zone de partage. Il s'agit là encore d'un lien privilégié entre la salle et son environnement.

Une salle principale agrandie

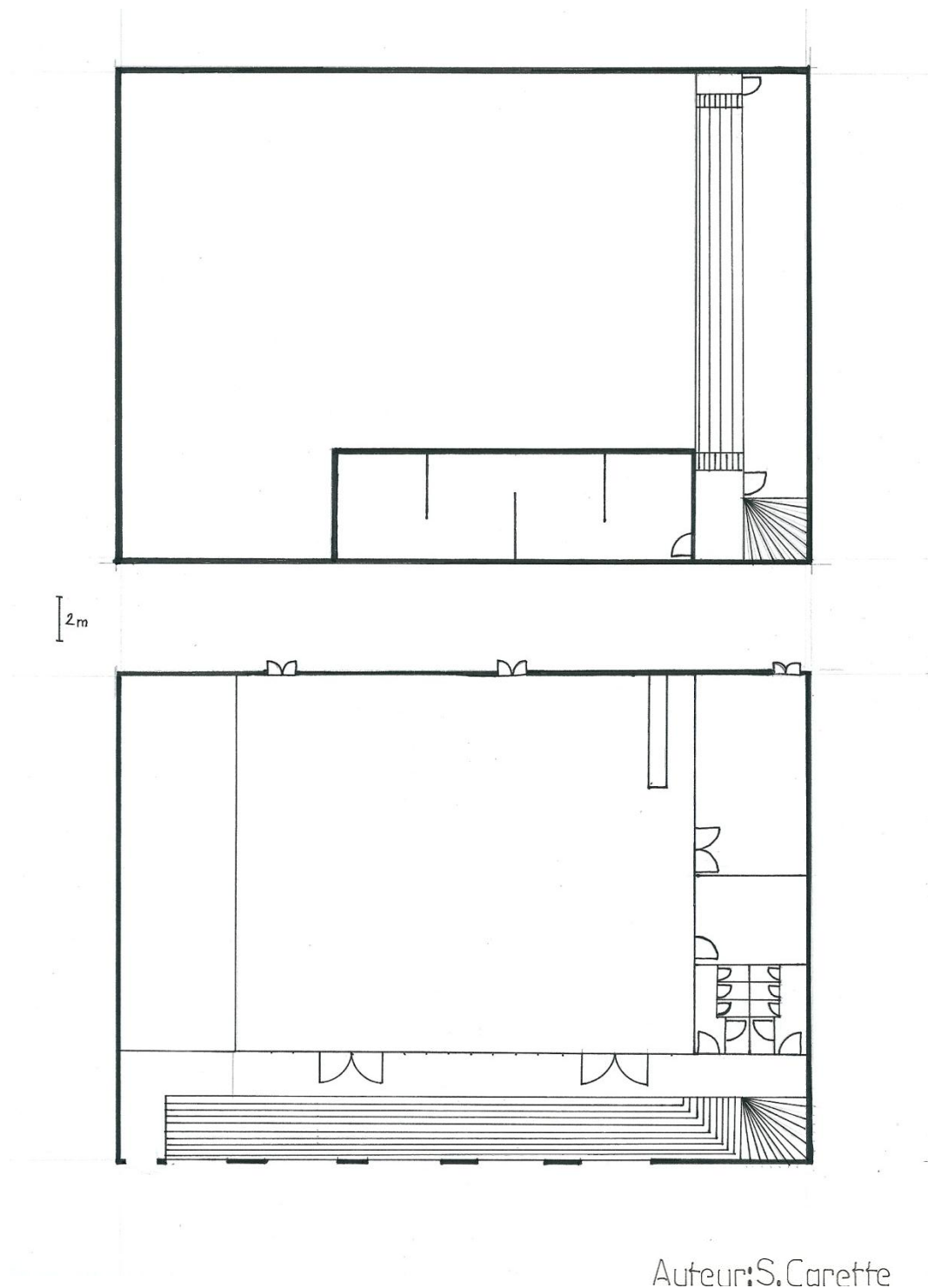


Figure 36 Plan masse de la future salle des fêtes

L'actuelle salle principale, celle où l'on se rassemble et où les événements ont lieu, le cœur même de la salle des fêtes, est de forme ronde. Elle a une surface au sol d'environ 370m^2 , en comptant l'estrade. En reprenant les mêmes dimensions de longueur et de largeur sous la forme d'un quadrilatère, on obtient une grande salle d'environ 470m^2 soit 100m^2 de plus. Ce représente une augmentation de 27% ce qui se traduit par une augmentation d'environ 67 places.

De plus, nous avons vu que la future salle comptera un balcon qui accueillera 4 rangées de gradins. Chaque rangée aura pour longueur 15m. Cela représente entre 20 et 30 places assises soit une centaine de places supplémentaires lors de spectacles.

Des locaux annexes plus grands et en plus grand nombre

L'actuelle salle des fêtes compte 6 salles annexes : une cuisine, des toilettes, des vestiaires et 3 salles servant au rangement du matériel ou aux associations. Afin d'augmenter les usages faits de la salle des fêtes, il faut prévoir un grand espace de rangement qui permettra d'entreposer le mobilier, etc.

Dans la future salle des fêtes, une salle de 80m², divisée en 4 espaces, permettra de ranger tout le matériel nécessaire, qu'il s'agisse du mobilier lié à la salle des fêtes ou aux activités des associations (tables de tennis de table par exemple).

Au rez-de-chaussée, la surface de la cuisine est également agrandie et une annexe de 10m² est également présente afin d'augmenter encore plus la capacité de rangement de la salle des fêtes.

Concernant les toilettes, elles sont agrandies afin de proposer en plus des 3 cabines standard une cabine aux dimensions adaptées aux personnes handicapées.

La future salle des fêtes possédera donc certes une salle principale et donc une capacité plus importante mais également des locaux annexes en plus grand nombre et plus grands permettant ainsi de garantir la polyvalence de la salle.

Une salle accessible à tous

Nous avons déjà étudié l'espace autour de la salle des fêtes afin qu'il soit accessible, notamment au niveau du parking. La salle doit donc aussi être le plus accessible possible.

L'inconvénient d'avoir un bâtiment semi-enterré est qu'il est composé de marches. Pour pallier à cela, une rampe d'accès a été conçue à gauche de la façade nord. Elle permet d'accéder au plancher du rez-de-chaussée par une pente à 5%. L'étage, pour des raisons de sécurité, ne sera pas accessible aux fauteuils roulants. Nous avons également vu que les sanitaires sont aménagés de façon à être accessibles.

S'inscrire dans une thématique

Comme nous l'avons vu, l'espace de fête et donc la salle des fêtes elle-même seront le lien qui unira et réunira le nouveau lotissement de la Lande et le reste du village. De ce fait, le nom de la salle des fêtes doit avoir une signification.

Nous avons mis en place une zone partagée au niveau du chemin des Patureaux afin de recréer une unité dans l'espace de fête. Ce dernier est éclairé par des carreaux lumineux au sol dessinant une constellation qui est celle de la Persée. De plus, nous avons vu dans la forme générale de la salle des fêtes que son étage possède un large espace vitré permettant de nuit d'admirer cette constellation représentée sur la chaussée. En écho à cela, la salle des fêtes aura pour nom « la Persée ».

Ce nom n'est pas choisi au hasard car s'agissant d'un espace de fête mais aussi de spectacle, pouvant accueillir des artistes, le mot « Persée » signifie de se faire découvrir. Ce mot évoque aussi une avancé rapide, tout comme l'accélération des rapports sociaux lors d'un événement. Le nom de « Persée » semble donc convenir parfaitement pour la future salle des fêtes de la Chapelle Saint Ursin.

Conclusion

La commune de la Chapelle Saint Ursin est une commune de 3232 habitants qui fait face à plusieurs changements : une population vieillissante, un nouveau quartier qui se construit. Cela amène une certaine hétérogénéité dans sa population qui doit donc trouver des moyens de se retrouver. Nous avons vu que de nombreuses associations jouent ce rôle et que de nombreux événements rythment la vie des Chapellois. Le bâtiment qui les accueille est la salle des fêtes de la commune.

Cette dernière a vu son environnement évoluer, le plus souvent à la faveur de la voiture. De ce fait, ses abords ne sont plus que parkings et ne font plus partie de ce que l'on pourrait définir comme un « espace de fête ». De plus, elle s'est retrouvée à la jonction entre la commune et le nouveau quartier qui vient de naître.

Le but de ce projet a été de redonner une fonction à cet espace entourant la salle des fêtes : il est devenu le lien qu'il manquait. Il a aussi fallu se pencher sur plusieurs problèmes comme une circulation trop rapide, des parkings qui s'étendaient et un espace peu sécurisé qui renvoyait une impression minérale de l'ensemble.

Pour cela, l'environnement a été analysé et des solutions en rapport les unes avec les autres ont été proposées. Ce fut la première véritable approche que j'ai eu de l'aménagement et surtout de ses innombrables aspects.

L'espace de liberté qu'il nous a été accordé a été pour moi l'occasion de me servir de mon imagination afin de trouver des solutions aux problèmes soulevés dans mon diagnostic. S'agissant d'un premier exercice dans lequel la contrainte budgétaire n'était pas à prendre en compte, cela nous assure encore plus de complexité pour nos futurs projets. Dans celui-ci, le fait de n'avoir pas pris en compte le coût de l'opération peut être problématique pour sa réalisation. Grâce à ce premier essai, c'est un premier grand pas qui a été fait vers un véritable projet d'Aménagement du Territoire.

Pour conclure sur cette expérience, elle m'a permis de mieux comprendre le travail d'un aménageur et a confirmé ma motivation à en faire mon métier.

Bibliographie

Ouvrages imprimés :

Centre d'étude sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques (France). – *La place et le rôle de la fête dans l'espace public*. – Lyon : CERTU, 2006. – 174p.

Ouvrages électroniques :

Dorléans Patrick. – *Les pierres de la cathédrale de Bourges* [en ligne]. – [référence du 23 mai 2012]. <http://orleanstours.apbg.free.fr/IMG/pdf/bourges.pdf>

Dubois René-Édouard. – *La zone urbaine de Bourges : Une nouvelle zone d'appui de la Capitale?* [en ligne]. – *Noroi* N°85, 1975. – p. 97-111 – [référence du 23 mai 2012]. http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/noroi_0029-182x_1975_num_85_1_3426

Ratouis Philippe - *La Champagne berrichonne* [en ligne]- *Annales de Géographie*. 1942, t. 51, n°287. pp. 187-193. – [référence du 23 mai 2012]. http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/geo_0003-4010_1942_num_51_287_11946

Plan de prévention des Risques Technologiques des établissements MBDA France au Subdray et NEXTER Munitions à la Chapelle Saint Ursin [en ligne]. – http://www.centre.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/01_note_presentation_cle71e15a.pdf

Chapitres d'ouvrage :

Centre d'analyse stratégique. - *Vivre ensemble plus longtemps : Enjeux et opportunités pour l'action publique du vieillissement de la population française*. - La Documentation française, Octobre 2010. – 309p, chap. 6.

Articles de périodiques imprimés :

La Chapelle Saint Ursin. – « Un vaste parc boisé entre le bourg et l'autoroute ». *Expression Municipale*, n°38, Hiver 2010/2011. – p.8-9.

La Chapelle Saint Ursin. – « Une crèche collective pour nos bébés ». *Expression Municipale*, n°35, Hiver 2008/2009. – p4.

La Chapelle Saint Ursin. – « Permis de construire déposé pour un projet de centrale de production d'électricité photovoltaïque en zone industrielle ». *Expression municipale*, n°38, Hiver 2012/2011. – p10-11.

Sites Web Consultés :

Association pour le Développement de la Documentation sur l'Economie Sociale. « Les association en France » [référence du 22 mai 2012], http://www.addes.asso.fr/IMG/pdf/2007-5_Tchernonog-2.pdf

Bourges Plus. « Présentation générale » [référence du 3 mai 2012], <http://www.agglo-bourgesplus.fr/decouvrez-bourges-plus.php?ID=6>

Centrale Paris. « Le Corbusier – La Cité Radieuse de Briey » [référence du 22 mai 2012], <http://o-x.fr/zjhs7>

Centre National du Cinéma. « Autorisation de séances en plein air » [référence du 23 mai 2012], <http://www.cnc.fr/web/fr/autorisation-de-seances-en-plein-air>

Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques. « Définitions et Méthodes – Commune » [référence du 22 mai 2012], <http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/commune.htm>

Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques. « Populations légales 2009 de la commune – Bourges » [référence du 22 mai 2012], <http://www.insee.fr/fr/ppp/bases-de-donnees/recensement/populations-legales/commune.asp?annee=2009&depcom=18033>

Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques. « Déplacement domicile-travail en région Centre – Synthèse » [référence du 22 mai 2012], http://www.insee.fr/fr/insee_regions/centre/themes/rapports/deplacements_dom_trav_2009/deplacements_dom_trav_2009_3.pdf

Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques. « Evolution et structure de la population – La Chapelle Saint Ursin » [référence du 22 mai 2012], http://www.statistiques-locales.insee.fr/FICHES/DL/DEP/18/COM/DL_COM18050.pdf

La Chapelle Saint Ursin. « Historique » [référence du 22 mai 2012], <http://www.lachapelle-saint-ursin.fr/la-chapelle-saint-ursin/presentation/historique>

Legifrance.gouv.fr. « Article 4 du décret no 78-109 du 1er février 1978 fixant les mesures destinées à rendre accessibles aux personnes handicapées à mobilité réduite les installations neuves ouvertes au public » [référence du 22 mai 2012], <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000696389&dateTexte=20120522>

Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer, « Personnes handicapées ou à mobilité réduite : le stationnement réservé » [référence du 22 mai 2012], http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/stationnement_reserve.pdf

Mavré Renaud. « Fichier : Cathédrale Saint-Etienne (Bourges) » [référence du 22 mai 2012], http://fr.wikipedia.org/wiki/Fichier:Cathedrale_Saint-Etienne_%28Bourges%29_16-09-2006.jpg

Plantes-et-jardin.com. « Elaeagnus ebbingei » [référence du 22 mai 2012], http://www.plantes-et-jardins.com/catalogue/catalogue4.asp?id_variations=27991#

Plantes-et-jardin.com. « Céanothe 'Gloire de Versailles' » [référence du 22 mai 2012], http://www.plantes-et-jardins.com/catalogue/catalogue4.asp?id_variations=3763

PROPACHAPE. « La mise en valeur du patrimoine minier » [référence du 22 mai 2012], <http://propachape.free.fr/>

PROPACHAPE. « Puits de mine » [référence du 22 mai 2012], <http://propachape.free.fr/mines.htm>

PROPACHAPE. « Zone Naturelle » [référence du 22 mai 2012], http://propachape.free.fr/zone_naturelle.htm

UNESCO Centre du patrimoine mondial. « Liste du patrimoine mondial » [référence du 22 mai 2012], <http://whc.unesco.org/fr/list/>

Salaire Moyen. « Salaire moyen la Chapelle Saint Ursin » [référence du 22 mai 2012], http://www.salairemoyen.com/salaire-ville-18050-LA_CHAPELLE_SAINT_URSIN.html

Syndicat Mixte Interdépartemental du Canal du Berry. « Le canal de Berry – Bienvenue sur le site du canal de Berry » [référence du 22 mai 2012], <http://www.canal-de-berry.fr/accueil/>

Wikia. « Records du réseau autoroutier français » [référence du 22 mai 2012], http://routes.wikia.com/wiki/Records_du_r%C3%A9seau_autoroutier_fran%C3%A7ais

Wikia. « Panneau de type C27 », [référence du 22 mai 2012], http://routes.wikia.com/wiki/Panneau_de_type_C27

Wikia. « Panneau de type B52 », [référence du 22 mai 2012], http://routes.wikia.com/wiki/Panneau_de_type_B52

Wikia. « Panneau de type B53 », [référence du 22 mai 2012], http://routes.wikia.com/wiki/Panneau_de_type_B53

Index des sigles

- ALLC : Amicale Laïque de La Chapelle saint ursin, 25
- CCAS : Centre Communal d'Action Sociale, 22
- EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale, 11
- INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques, 10
- ORCHIDEE : ORganisation Chapelloise pour l'Installation et le DEveloppement des Entreprises, 20
- PLU : Plan Local d'Urbanisme, 13
- PPRT : Plan de Prévention des Risques Technologiques, 20
- PROPACHE : PROtection du PATrimoine CHAPEllois, 15
- SEVESO = directive qui identifie les risques associés à certaines activités industrielles dangereuses, 20
- TAPAH : Transport Adapté aux Personnes Agées et/ou Handicapées, 21
- UC : Unité de Consommation, 19
- UNC – UNC AFN : Union Nationale des Combattants – Union Nationale des Combattants d'Afrique du Nord, 25
- UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et le Culture, 14

Table des matières

Introduction.....	7
Diagnostic ciblé.....	8
Une position géographique avantageuse.....	8
Localisation de la Chapelle Saint Ursin.....	8
Un lieu inhospitalier qui cachait ses richesses	13
Une position idéale par rapport à Bourges	14
Une zone industrielle, un village actif	16
Un village et une population à plusieurs facettes	17
Un endroit où il fait bon vivre	17
Mais une commune sous contraintes	19
Une population vieillissante mais dynamique	20
Une communauté qui sait se retrouver	21
Un tissu associatif bien développé.....	21
La nécessité de « faire la fête » pour se retrouver.....	22
Une salle des fêtes déjà bien occupée	23
Une salle des fêtes qui combine les usages	23
Une possibilité de diversifier l’offre existante.....	24
Une salle des fêtes qui atteint ses limites	26
Une position avantageuse.....	27
Naissance d’une fracture.....	28
Un sentiment d’insécurité.....	29
Un manque de signalisation	29
Un aspect minéral.....	30
Conclusion du diagnostic ciblé	31
Propositions d’aménagement	32
Une position à préserver	32
Faire le lien avec le nouveau lotissement de la Lande	34
Réduire la fracture faite par le chemin des Patureaux	34
Faciliter et inviter le cheminement piéton.....	37
Mieux isoler l’espace de la salle des fêtes.....	39
Des espaces verts à valoriser.....	40
Une isolation nécessaire par rapport à la route.....	40

Créer un véritable « espace de fête »	42
Réduire la place de la voiture	44
Mise en place d'un service de navettes	44
Des parkings à rationaliser	46
En faire un espace sécurisé	47
Réduire la vitesse Route de Marmagne	48
Permettre un accès simple et sûr à la salle des fêtes.....	50
Une salle des fêtes en accord avec son temps.....	51
Programme de la nouvelle salle des fêtes.....	51
Une polyvalence des usages à renforcer.....	51
Augmenter la capacité de la salle des fêtes	54
Architecture de la future salle.....	56
S'inscrire dans une thématique.....	59
Conclusion	61



Département Aménagement
35 allée Ferdinand de Lesseps
37200 TOURS

CARETTE Sabine

Stage de découverte

DA3 – 2012

Une nouvelle salle des fêtes à la Chapelle Saint Ursin (18)

Résumé :

« La fête propose dans un temps et un espace donné de « faire communauté », de faire la démonstration que vivre ensemble nos diversités est non-seulement possible mais enrichissant et valorisant pour tous ». Cette citation de Jacques Donzelot illustre à quel point le fait de « faire la fête » est important pour une population. Le bâtiment dans lequel se concrétise ce rassemblement est la salle des fêtes, lieu incontournable dans un village.

A la Chapelle Saint Ursin, cette salle des fêtes ainsi que l'espace qui l'entoure se trouve à l'intersection entre le village et un nouveau lotissement qui vient de se construire. Nous allons voir comment elle va devenir le lien qu'il manque entre ces deux éléments. Tout en s'adaptant aux nouvelles problématiques et enjeux liés à la commune, ce que nous appellerons « l'espace de fête » va venir s'intégrer dans le thème du nouveau quartier : l'espace. Ainsi, il va devenir espace de fête, mais également espace de promenade, espace de découverte.

**Salle des fêtes – Intégration d'un nouveau quartier – La Chapelle Saint Ursin –
Département du Cher – Région Centre - 18**